

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 74

12 janvier 2010

SOMMAIRE

Audiopool S. à r. l.	3542	ProLogis France L S.à r.l.	3543
Chamaeleon S.à r.l.	3543	ProLogis France XXV S.à.r.l.	3542
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardi- nage et l'Agriculture S.à r.l.	3548	ProLogis Poland III S.à r.l.	3546
Costanza S.A.	3544	Red Bricks S.A.	3548
CV 5 Invest S.A.	3544	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	3550
Danube SCA, SICAR	3506	Roermond Holding (No. 2) S.à r.l.	3547
Deltek S.à r.l.	3542	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	3546
Deltek S.à r.l.	3543	Sara Assur S.A.	3547
Euro-Toiture, S.à.r.l.	3542	Sebalea S.A.	3548
GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE	3546	Shobai AG	3548
Headstart S.à r.l.	3538	Sidled Holding S.A.	3549
Hendrik Holding S.A.	3549	Skyline Investments S.A.	3544
Icetec Holding S.A.	3548	Sopininvest and Properties S.A.	3549
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	3550	Standard S.A.	3543
Multiplan Design & Build II, S.à r.l.	3535	Standard S.A.	3543
Ontec Investment S.A.	3550	Straumen Holding S.A.	3549
OPPIDUM Capital Fund SICAV-SIF	3538	TECH.SE. S.A.	3544
Partimmobiliare S.A.	3547	TEREOS Luxembourg	3546
Peonia Investments S.A.	3547	T.G.A. Immobilière S.A.	3550
PHB S.A.	3546	Toit Pour Toi S.A.	3549
Pixxell S.à r.l.	3542	WARP Holding S.A.	3550
ProLogis France LI S.à r.l.	3547	Wega Capital Partners SA	3544
		Wild Oat S.A.	3544

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and nine, on the ninth of December,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Danube Management Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, being in process of registration with the register of commerce and companies,

here represented by Lara Aherne, attorney-at-law, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 December, 2009.

2. Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (the "Partnership")

here represented by Lara Aherne, attorney-at-law, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Budapest on 30 November 2009

3. Danube Fund Carry Co, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

here represented by Lara Aherne, attorney-at-law, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Budapest on 30 November 2009

4. Peter Holtzer, born in Budapest (Hungary) on March 19, 1967, with professional address at ORIENS IM Hungary Kft, 1 Jozsef Attila street, H-1051, Budapest (Hungary)

here represented by Lara Aherne, attorney-at-law, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Budapest on 27 November 2009

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (SCA) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination. There is hereby established a company in the form of a société en commandite par actions (SCA) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of Danube SCA, SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended (hereinafter the "Law").

A voluntary abandonment of the status of SICAR will require the unanimous consent of the Shareholders and the Certificate Holders and the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by simple decision of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. A voluntary transfer of the registered office abroad on a long-term or permanent basis changing the nationality of the SICAR will require the unanimous consent of the Shareholders and the Certificate Holders.

Art. 3. Duration. Subject as provided in Article 30, of these articles of incorporation (the "Articles") the Company shall continue for a ten-year period starting from the date of incorporation (the "Term of the Company"), it being understood that such term may be extended for a period or consecutive periods not exceeding in the aggregate 3 (three) years and shall thereafter be wound up pursuant to the provisions of Article 30.

The Term of the Company shall be extended by a period or consecutive periods not exceeding 3 (three) years in the aggregate (i.e., the life of the Company shall in any case not extend beyond the thirteenth anniversary of the date of

incorporation) if, at any time prior to 9 December 2018 notice is given by the Unlimited Shareholder to the Limited Shareholders (as defined below) and Certificate Holders (as defined below) to that effect and, a decision of the Ordinary Shareholders and of the Certificate Holders resolving to extend the Term of the Company is passed accordingly. Such decision must be approved by a 2/3 majority of Ordinary Shareholders at a meeting at which at least fifty (50) per cent. of the share capital of the Company is represented and a 2/3 majority of the Certificate Holders at a meeting representing at least fifty (50) per cent of the outstanding Certificates, it being understood that the resolution of the Shareholders' and Certificate Holders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder. Any such election shall be irrevocable but shall be without prejudice to the earlier termination of the Company in accordance with Article 30.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder, provided that such latter is promptly replaced by another successor unlimited shareholder at a Shareholders' meeting.

Art. 4. Object. The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted under Article 1 of the Law. The principal purpose for the organisation of the Company is to make private equity investments in companies focused on the service sectors (particularly the financial, healthcare, retail, media and corporate services) in Hungary, Bulgaria and Romania.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the Law and consistent with its purpose.

The Company may borrow in any form, provided that the aggregate principal amount of such indebtedness of the Company for borrowed money outstanding at any time may not exceed 10% of the aggregate Commitments (measured as of the date such indebtedness is incurred). The Company may privately issue bonds, notes or certificates.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by Management Shares and Ordinary Shares.

"Management Shares" are shares subscribed by the manager of the Company as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) (the "Manager" or "Unlimited Shareholder"). "Ordinary Shares" are shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company ("Ordinary Shareholders" or "Limited Shareholders").

The Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders together shall hereinafter be referred to as "Shareholders". The Management Shares and Ordinary Shares shall hereinafter be referred to as the "Shares".

Ordinary Shares may be divided into separate distinct classes (the "Classes" and each a "Class") whose assets will be commonly invested but which are reserved for investors investing a specified minimum amount and/or which entitle the holders thereof to special distribution entitlements. The Manager may decide to create any number of Classes of Ordinary Shares and may determine the conditions attaching to such Classes in its sole discretion.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a SICAR under the Law, is one million (EUR 1,000,000.-) euro or its equivalent in any other currency.

The Company has been incorporated with a subscribed share capital of fifty-five thousand United States dollars (USD 55,000.-) divided into:

(1) One (1) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Five thousand four hundred and ninety seven (5497) Class C Ordinary Shares, issued with respect to a direct Investor who has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.

Upon incorporation the Management Share, the Class A Ordinary Share and the Class B Ordinary Share was each fully paid up and Class C shares was paid up to 5%.

The Company has an authorised share capital of one hundred million United States dollars (USD 100,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) Shares comprising:

nine million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and ninety nine (9,999,999) Ordinary Shares;

one (1) Management Share;

The Unlimited Shareholder is authorised to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Ordinary Shares are reserved for Well Informed Investors that also qualify as Accredited Investors. "Accredited Investor" shall have the meaning given to that term in the prospectus of the Company as same may be amended from time to time (the "Prospectus").

Art. 6. Certificates. The Company may issue an unlimited number of certificates (the "Certificates") to investors (the "Certificate Holders") wishing to participate in the benefit arising to the Company as a result of the investment and management of its assets. Such Certificates may be issued in any number and in any number of different classes as the Manager, in its discretion may decide. The Manager may, in addition, decide to issue one or more classes of Certificates according to specific criteria to be determined, such as specific minimum investment amount, specific commissions, charges or fees structure, distribution policy or other criteria.

Certificates are reserved for Well-Informed Investors that also qualify as Accredited Investors.

Any reference to "Investors" shall be a reference to the Certificate Holders and the holders of Ordinary Shares.

Art. 7. Determination of the investment objectives and Policies. Subject to the provisions of Articles 24, 25 and 26 the Manager shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 8. Liability of the shareholders. The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their capital commitment.

Art. 9. Shares. Ordinary Shares are exclusively restricted to Well-Informed Investors that also qualify as Accredited Investors. "Well Informed Investors" as defined in Article 2 of the Law includes institutional investors, professional investors and any other investor that fulfils the following conditions: 1) he has declared in writing his status as an experienced investor and 2) he invests a minimum of €125,000 (or its equivalent in any other currency) in the Company, or 3) he benefits from an assessment by a credit establishment within the meaning of Directive 2006/48/CE, an investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his capacity for understanding in an adequate manner an investment in risk capital. Managers (gérants) and other persons involved in the management of the SICAR are not obliged to meet the requirements of article 2 of the Law when investing in the SICAR the management of which they are involved in.

Shares will only be issued in registered form.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its share holding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Share Register"), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Share Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Classes of Shares held by it and the amount paid up on each Share. Until notices to the contrary have been received by the Company, it may treat the information contained in the Share Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the Share Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder demands issuance of more than one Share certificate for a Share, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Share Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Ordinary Shares, the prior written consent of the Manager (see Article 10).

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its discretion, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders and at separate meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 10. Transfer of ordinary shares and Certificates. Neither a Certificate Holder nor an Ordinary Shareholder may sell, transfer, assign, pledge, or otherwise dispose of its Certificates or Shares, as applicable, except with the prior written consent of the Manager, which consent may be granted or withheld, and which terms and conditions may be determined, in the Manager's sole and absolute discretion, which may include among other things, an opinion of counsel in a form satisfactory to the Manager. The prior written consent shall not be unreasonably withheld if the Ordinary Shareholder or Certificate Holder is compelled to dispose of its Shares or Certificates in order to fulfill the requirements of laws applicable to it, provided that the transaction fulfils the conditions set out in the next paragraph.

Any sale transfer or assignment of Certificates or Ordinary Shares, as applicable, is subject to the purchaser, transferee or assignee thereof (i) qualifying as a Well-Informed Investor and, an Accredited Investor and (ii) fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller. Any fees and expenses incurred in connection with any such sale, transfer, assignment or pledges will be the sole responsibility of the transferring Certificate Holder/Ordinary Shareholder and/or the purchasing Certificate Holder/Ordinary Shareholder. No transfer by an Ordinary Shareholder of Shares or a Certificate Holder will be permitted if it would (i) cause the Company to be treated as a publicly traded partnership within the meaning of Section 7704 of the Internal Revenue Code of 1986 (the "Code"), as amended from time to time, (ii) cause the Company to have more than 100 partners, as determined for purposes of Treas. Reg. §1.7704-1(h), unless the Manager otherwise consents in its sole discretion, (iii) result in the Company being considered to have terminated within the meaning of Code §708, unless the Manager otherwise consents in its sole discretion, or (iv) create a significant risk of causing the results contemplated by any of clauses (i) through (iii), as determined by the Manager in its sole discretion. Without limiting the generality of this article 10, in order to prevent the Company from being treated as a publicly traded partnership, without the consent of the Manager in its sole discretion, no transfer by an Ordinary Shareholder of its Shares or Certificate Holder of its Certificates as applicable, shall be permitted if such transfer would cause the aggregate transfers of Certificates and/or Shares for a given taxable year to exceed 2% of total interests (excluding for this purpose, any transfer described in Treas. Reg. §1.7704-1(e), (f) or (g)).

Art. 11. Issue of shares. Potential Ordinary Shareholders shall be asked to commit to subscribe to Ordinary Shares of the appropriate Class (subject to the provisions of Article 12 below). The amount of an Ordinary Shareholder's commitment to the Company shall be set out in the subscription agreement entered into between the Unlimited Shareholder and each Ordinary Shareholder (the "Subscription Agreement"). The term "Commitment" or "Commitments" shall refer to the commitment of an ordinary Shareholder or a Certificate Holder pursuant to the relevant Subscription Agreement.

Commitments shall be called down from Ordinary Shareholders for the purposes of making an investment on one or more dates or periods as determined by the Manager (each a "Closing") and in accordance with the procedures set out in the Prospectus.

In addition the Manager may draw down Commitments for the purposes of (i) subject to the provisions of Article 13 below, paying expenses, liabilities and obligations of the Company including the management fee; (ii) funding existing commitments of the Company and completing investments by the Company in transactions in process; and (iii) effecting

follow on investments in existing portfolio companies. Each request by the Manager to draw down funds shall be referred to as a "Call".

Payments for subscriptions for Ordinary Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date following a Call as determined by the Manager. The Manager shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions and as more fully described in the Prospectus.

The Manager may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Prospectus.

An Ordinary Shareholder will be in default if such Ordinary Shareholder fails to fund any portion of its Commitment when called by the Manager or to otherwise make a payment when due and then fails to cure such default within five (5) Business Days after a written notice to such Ordinary Shareholder from the Manager with respect to such failure to pay. Upon default, the defaulting Ordinary Shareholder shall be subject to the defaulting procedure and penalties stipulated.

If any Investor (a "Defaulting Investor") fails to make full payment of any portion of its Commitment or any other payment required hereunder or under an agreement or instrument governing any one or more entities in addition to or instead of the Company that the Manager decides to use to structure an investment for potential tax or regulatory reasons (each an "Alternative Investment Vehicle") when due (the amount of such failed payments in the aggregate, the "Defaulted Amounts") and such failure is not cured within five (5) Business Days after written notice to such Investor from the Manager with respect to such failure to pay, unless such Defaulting Investor is a Subject Investor and is prohibited by law from fulfilling its Commitment, the Manager in its sole discretion may (but shall not be obligated to) having brought the matter before the Advisory Committee, undertake any one or more of the following steps in any order of priority:

i. In addition to all Defaulted Amounts owed by the Defaulting Investor, the Company may (A) accrue and collect interest on all Defaulted Amounts and any amount due to the Manager pursuant to (ix) below at a rate not to exceed, on any date, the variable rate per annum equal to the rate of interest most recently published by the Wall Street Journal as the "prime rate" at large U.S. money centre banks (the "Base Rate"), plus six percentage points per annum (but not in excess of the highest rate per annum permitted by law) as such rate shall be determined by the Manager in its sole discretion with respect to each failure to make such payments, and (B) receive reimbursement from the Defaulting Investor for all out-of-pocket expenses (including, without limitation, for attorneys' fees) reasonably incurred in connection with the collection and other efforts in respect of the Defaulted Amounts (which payment of such interest and expense reimbursement shall not be treated as paid up Commitment by the Defaulting Investor).

ii. So long as any Defaulted Amounts or other amounts remain unpaid, in the sole discretion of the Manager, the Company may withhold all distributions (or portions thereof) that would otherwise be made to the Defaulting Investor pursuant to these Articles and apply such withheld distributions to offset any Defaulted Amounts or other amounts owing by the Defaulting Investor to the Company, the Manager or an Alternative Investment Vehicle under the Subscription Agreement or any other agreement.

iii. The Manager may assist the Defaulting Investor in finding a buyer for the Defaulting Investor's interest; provided that the Manager shall have no obligation to contact any particular Investor or other person with regard to such sale.

iv. The Manager, on its own behalf or on behalf of the Company, may pursue and enforce all rights and remedies the Company and/or the Manager may have against such Defaulting Investor with respect thereto, including, without limitation, pursuing a lawsuit, to collect (A) the Defaulted Amounts and any other amounts due to the Company and/or Manager, including, without limitation, amounts owed pursuant to (i) above and/or (ix) below, and (B) all out-of-pocket expenses incurred in connection with the Defaulted Amounts. The Manager may require the payment of such interest and expense reimbursement whether or not it exercises any rights or remedies.

v. Subject to (vii) below, the Manager in its sole discretion may cause the Defaulting Investor to forfeit up to eighty per cent. (80%) of its interest in the Company without payment or other consideration therefor, and the Manager shall offer such forfeited portion of the Defaulting Investor's interest in the Company to the Investors (other than any Defaulting Investors and persons not eligible to acquire such interests) pro rata according to their respective Commitments. The Manager shall provide a notice to each Investor setting forth the amount of the forfeited portion of the Defaulting Investor's interest offered to such Investor. In the event that any Investor does not elect to accept its pro rata share of the forfeited portion of a Defaulting Investor's interest in the Company, such forfeited portion not accepted may be offered again by the Manager in its sole discretion according to the provisions of this paragraph as if such forfeited portion had not previously been offered. Subject to (vii) below, to the extent a Defaulting Investor's interest forfeited pursuant to this paragraph is not reallocated to the Investors, the Manager may in its sole discretion offer such interest to a third party or parties. The sole consideration to the Defaulting Investor for each portion of such Defaulting Investor's interest reallocated to a Investor or purchased by a third party pursuant to this paragraph shall be the assumption by such Investor or third party, as applicable, of the Defaulting Investor's obligation to make both defaulted and future contributions pursuant to its Commitment which are commensurate with the portion of the Defaulting Investor's interest being reallocated to such Investor or purchased by such third party. The Defaulting Investor acknowledges that it will receive no payment for any interest reallocated to Investors or purchased by a third party or parties pursuant to this paragraph, including, without limitation, for any funded portion of its Commitment related thereto, even though the purchased interest may actually have significant positive value at the time of such purchase.

vi. Subject to (vii) below, to the extent a Defaulting Investor's interest is not forfeited by the Defaulting Investor and reallocated to the Investors or sold to a third party or parties pursuant to (v) above (including the remaining portion of such Defaulting Investor's interest not subject to forfeiture), the Manager in its sole discretion may offer to the Investors (other than any Defaulting Investors and persons not eligible to acquire such interests) pro rata according to their respective Commitments the portion of the Defaulting Investor's interest in the Company that is not forfeited and reallocated or sold pursuant to (v) above at an aggregate price equal to the lower of the net book value and fair market value (as reasonably determined by the Manager) of such portion of the Defaulting Investor's interest in the Company so offered or at an aggregate price equal to the balance of such Defaulting Investor's paid in Commitment account on the effective date such Defaulting Investor's interest is sold (adjusted as appropriate so as to not include any unrealised appreciation with respect to any Investment, but to include all unrealised depreciation with respect to each Investment, as determined by the Manager in its sole discretion) corresponding to the interest so offered. At the closing of such purchase (on a date and at a place designated by the Manager), each purchasing Investor shall, as payment in full for the Defaulting Investor's interest being purchased by such Investor, deliver, as determined by the Manager in its sole discretion, a non-interest bearing, non-recourse ten-year promissory note (in a form approved by the Manager), secured only by the Defaulting Investor's interest being purchased, payable to the Defaulting Investor, in an amount equal to seventy per cent. (70%) of the portion of the Defaulting Investor's paid in Commitment account (adjusted to include unrealised depreciation, but not unrealised appreciation, in the Company's assets) being purchased by such purchasing Investor. If the remaining portion of the Defaulting Investor's interest is not purchased in the manner set forth herein, the Manager in its sole discretion may offer the remaining interest to a third party or parties on not more favourable terms than as originally offered to the Investors.

vii. Any Investor or third party acquiring a portion of the Defaulting Investor's interest shall assume the portion of the Defaulting Investor's obligation to make both defaulted and future Contributions pursuant to its Commitment (plus interest, if any, due by the Defaulting Investor pursuant to (i) above) that is commensurate with the portion of the Defaulting Investor's interest being acquired by such person; provided, however, that the Manager shall have the right, in its sole discretion, to reduce the Commitment pertaining to the portion of the Defaulting Investor's interest acquired by a person to the amount of contributions made by the Defaulting Investor with respect to such portion of the Defaulting Investor's interest (which amount of contributions shall be equal to the pro rata portion of the aggregate contributions made by the Defaulting Investor with respect to its entire interest) on or prior to the date of the default, and the aggregate Commitments of the Company shall be commensurately reduced.

viii. The Manager in its sole discretion may reduce (and such reduction shall be deemed to be effective as of the actual date of the default, without giving effect to any applicable cure period, or such other date as determined by the Manager) any portion of such Defaulting Investor's Commitment (which has not been assumed by another Investor or third party) to the amount of the contributions (which have not been acquired by another Investor or third party) made by such Defaulting Investor and the aggregate Commitments of the Company shall be commensurately reduced.

ix. Notwithstanding anything contained herein to the contrary, from and after the date on which (or such later date as is determined by the Manager) an Investor has become a Defaulting Investor (or such later date as is determined by the Manager), the Manager in its sole discretion may (but shall not be obligated to) make effective one or more of the following provisions: (A) such Defaulting Investor will have no right to receive any distributions, except for distributions made upon the Company's liquidation, (B) upon the Company's liquidation the aggregate distributions which such Defaulting Investor shall be entitled to receive from the Company shall not exceed an amount equal to the excess, if any, of (1) the balance of such Defaulting Investor's paid in Commitment account on the date on which the Defaulting Investor became a Defaulting Investor (which has not been acquired by another Investor or third party) over (2) such Defaulting Investor's share of SICAR Expenses (including the Management Fee, assuming that there has been no waiver of the Management Fee, even if such Management Fee were actually waived) and other items of Company loss for all periods after the date on which the Defaulting Investor became a Defaulting Investor, determined as if there had been no reduction in such Defaulting Investor's Commitment pursuant to (viii) above, (C) until the amount described in clause (B) is reduced to zero, the Management Fee payable by the Company shall be calculated and allocated among the Investors as if there had been no reduction in such Defaulting Investor's Commitment pursuant to (viii) above, and (D) once the amount described in clause (B) is reduced to zero, (1) such Defaulting Investor's Commitment shall be reduced to zero, including the calculation of the Company's aggregate Commitments and determination of the Management Fee and (2) such Defaulting Investor shall be liable each period to the Manager for an amount equal to its portion of the Management Fee (assuming that there has been no waiver of the Management Fee, even if such Management Fee were actually waived) for such period, determined as if there had been no reduction in such Defaulting Investor's Commitment pursuant to (viii) above.

Art. 12. Excused participation. In the event that upon a Call the Manager requests to provide the Company with the committed amounts in order to carry out an investment (the "Subject Investment") that is of a type which, if completed, could cause a material risk of violating a material law applicable to an Investor or to one or more interest holders of such

Investor (collectively the "Subject Owner"), the Investor is entitled to ask in writing that all or any specified portion of its Securities be excluded from any participation in the Subject Investment, provided that:

a) during the three (3) day period subsequent to the Call, the concerned Investor notifies in writing the Manager that the completion of the Subject Investment may cause a material risk of violating a material law or regulation applicable to such an Investor or one of the Subject Owners indirectly;

b) by one (1) day following the day of the notification under Paragraph (a) here above, it provides, at its own cost, the Manager with an opinion of a counsel, reasonably satisfactory to the Manager, stating that such an Investor may not participate (whether in full or partially) in the Subject Investment without a material risk of violating a material law or regulation applicable to such an Investor or, as the case may be, the Subject Owner.

In such an event, the Manager:

a. shall exclude such an Investor (hereafter, the "Subject Investor") from any participation (or from a portion of participation attributable to the Subject Owner) in the Subject Investment;

b. shall notify in writing the Subject Investor of such an exclusion; and

c. shall make the following arrangements in order to exclude the Subject Investor from participation (or from a portion of participation attributable to the Subject Owner) in the Subject Investment; to correspondingly increase the participation of all the Investors (other than the Subject Investor or including the Subject Investor with respect to interest holders other than the Subject Owner) in the Subject Investment and to reduce the remaining amount payable by the Subject Investor (or by the Subject Investor with respect to the Subject Owner) in respect to its Commitment (and thereby to excuse and release the Subject Investor from its obligation to pay its Commitment in the amount of such reduction):

i. the amount that should have been contributed by the Subject Investor in connection with the Subject Investment shall be contributed by each participating Investor (other than the Subject Investor or including the Subject Investor with respect to interest holders other than the Subject Owner) in the same proportion that such Investor's Commitment bears to the Commitment of the other Investors (other than the Subject Investor or including the Subject Investor with respect to interest holders other than the Subject Owner) to the extent such additional amount does not exceed the Commitment of such Investor;

ii. the remaining amount payable with respect to the Subject Investor's Commitment (or by the Subject Investor with respect to the Subject Owner) shall be reduced (and the Subject Investor shall therewith be excused and released from its obligation to pay its Commitment in the amount of such reduction), effective upon the making of the Subject Investment, by an amount (rounded to the nearest United States dollar) equal to the amount that should have been contributed by the Subject Investor (or by the Subject Investor with respect to the Subject Owner) in connection with the Subject Investment provided that in no case shall the Commitment be reduced to an amount less than EUR 125,000;

iii. the Class of Certificates/Class of Ordinary Shares held by the Subject Investor shall be converted into a different Class of Certificates/Class of Ordinary Shares (as appropriate) that shall carry the same rights and obligations of the Class of Certificates/Class of Ordinary Shares so converted, save for the fact that the calculation of any Distributions, whether in cash or in kind, to the Subject Investor shall not take into account the Subject Investment (or shall not take into account the Subject Investment to the extent attributable to the Subject Owner).

Art. 13. Ordinary shareholder's limited liability. If the Company incurs, any liability for which it has insufficient funds to pay, each Ordinary Shareholder will contribute to the Company its share of such liability (with such share being based upon the amount by which such Ordinary Shareholder's Distributions from the Company would have been reduced if the amount to be returned to the Company by all Investors had not been distributed to the Investors but rather had been used by the Company to pay such liability directly): provided however, that in no event will any Ordinary Shareholder be required to contribute more than the lesser of (a) aggregate Distributions received by such Ordinary Shareholder from the Company or (b) twenty-five per cent. (25%) of the amount of such Ordinary Shareholder's Commitment to the Company. The Company shall issue additional Ordinary Shares to the Ordinary Shareholders in consideration of any amounts contributed to the Company pursuant to this Article 13.

Art. 14. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders will not be accepted by the Company.

The Company however may, having brought the matter before the Advisory Committee, offer to redeem Shares of one or more Shareholders whenever the Manager considers such offer to redeem to be in the best interests of the Company or to effect the return of drawn-down Commitments neither invested nor used to pay expenses.

In addition thereto, the Ordinary Shares may be redeemed compulsorily if an Ordinary Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor or an Accredited Investor.

Shares will be offered to be redeemed, and will be redeemed from Shareholders accepting such offer, at the price per Share determined in the sole discretion of the Manager acting in good faith.

The Company shall have the right, if the Manager so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to such redemption price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders and Certificate Holders of the

Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 15. Determination of the net asset value. The net asset value (the "Net Asset Value") of the Company, will be determined under the responsibility of the Unlimited Shareholder in the Company's reference currency (as determined in the Prospectus) from time to time but at no instance less than once per quarter (every such day or time for determination of the Net Asset Value referred to herein as a "Valuation Day").

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Unlimited Shareholder may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value;

c) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of their fair value. The fair value, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the "Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital" established by EVCA (European Venture Capital Association);

d) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the fair value thereof.

In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events, the Unlimited Shareholder, exercising prudence and acting in good faith, is entitled to use other generally recognised valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holders' aggregate investment in the Company shall be equal to the Net Asset Value of the Company multiplied by the Pro Rata Investment applicable to such Shareholder or Certificate Holder, as applicable. The "Pro Rata Investment" of each Shareholder and each Certificate Holder shall be calculated as follows:

X

—————

Y

Where

"X" means, in the case of Shareholders and Certificate Holders the amount of such Shareholder or Certificate Holders' drawn down Commitment;

"Y" means, the aggregate amount of Commitments drawn down.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holder's aggregate investment in the Company, as of any Valuation Day, shall be made available to the Shareholders and the Certificate Holders at the registered office of the Company as soon as reasonably practicable but in no event later than 30 calendar days following the relevant Valuation Day.

For the purposes of these Articles "Commitment" shall mean the amount an Ordinary Shareholder or a Certificate Holder agrees to commit to the Company pursuant to the subscription agreement to be entered into by each Ordinary Shareholder and Certificate Holder.

Art. 16. Suspension of the determination of the net asset value. The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of the Company in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders and the Certificate Holders. In particular, the Manager may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) the occurrence of any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; and

d) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Manager, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Shareholders or the Certificate Holders or if in the opinion of the Manager issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated.

Notice of any suspension will be given by the Manager to Shareholders and Certificate Holders.

Art. 17. Manager. The Company shall be managed by Danube Management Sàrl (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder or a Certificate Holder, is appointed, by the independent auditor of the Company, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders and Certificate Holders, is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Certificate Holders and Shareholders shall vote upon the appointment of a Manager. Such resolution must be approved by a majority of Shareholders representing at least fifty (50) per cent. of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least fifty (50) per cent. of the outstanding Certificates.

Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager shall receive a reasonable remuneration for rendering its services as determined in the Prospectus and the relevant agreement entered into between the Company and the Manager (the "Management Fee"). The Manager may accept to waive all or a portion of the Management Fee on such terms as more fully described in the Prospectus.

Art. 18. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

Art. 19. Removal of the manager. The Unlimited Shareholder may be removed from its capacity as Manager of the Company at any time by decision of the Ordinary Shareholders and of the Certificate Holders. Such decision must be approved by a majority of Ordinary Shareholders representing at least 2/3 of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least 2/3 of the outstanding Certificates, it being understood that the resolution of the Shareholders' and Certificate Holders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

In the event of removal of the Manager for reasons other than criminal wrongdoing, the Manager shall be entitled to compensation in the amount equal to that amount of the Management Fee outstanding as at the time of removal of the Manager. In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any Management Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, a general meeting of Ordinary Shareholders and Certificate Holders acting in accordance with the same majority requirements as are set out in Article 17 shall approve the nomination of another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that a resolution of such meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes that in the event of resignation from its capacity as Manager of the Company it shall procure that any Management Shares held by it are transferred to any successor manager of the Company.

Art. 20. Signatory authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

No Ordinary Shareholder or Certificate Holder shall represent the Company.

Art. 21. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian"), which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders and Certificate Holders of the Company;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceeding or have been put into liquidation; or

c) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

Art. 22. Advisory committee and Investment adviser. The Manager, in carrying out its management functions, may be assisted by an advisory committee (the "Advisory Committee") and an investment adviser to the Company (the "Investment Adviser").

a) The Advisory Committee

The Manager will form an Advisory Committee and appoint its members.

The Advisory Committee shall provide advice to the Manager on all matters the Manager, in its discretion, may bring before it. The Advisory Committee will provide such advice and counsel as is requested by the Manager in connection with the Company investments, potential conflicts of interest and other Company matters.

All final investment decisions are taken by the Manager who may accept recommendations made by the Advisory Committee.

The Advisory Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities. At least initially all members of the Advisory Committee will be investor representatives (a majority of whom) will be unaffiliated with the Manager) selected by the Manager. The Manager may also appoint a non-voting representative to observe the meetings of the Advisory Committee on behalf of the Manager.

The Manager shall have the right to remove any Advisory Committee member at any time (i) after the Investor that such member represents, together with its affiliates, ceases to have a Commitment equal in the aggregate to at least fifty per cent. (50%) of the Aggregate Commitments of such Investor as of their admission to the SICAR or as increased following an admission pursuant to a subsequent Closing, (ii) after such member ceases to be an employee of the Investor (or of such Investor's affiliate or advisor) he or she initially represents, (iii) for any reason with the approval of the majority of other members of the Advisory Committee, or (iv) for cause.

The members of the Advisory Committee shall establish and agree on rules of procedure in order to perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration (other than reimbursement of their reasonable out-of-pocket expenses) for their activity from the Company.

The Advisory Committee shall adopt resolutions, including the resolution on the rules of procedure, with the favourable vote of the majority of its members.

Meetings of the Advisory Committee may be conducted in person, telephonically or through the use of any other communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can communicate with each other.

b) The Investment Adviser

The Manager will appoint an Investment Adviser to advise the Company with respect to investment and divestment decisions, strategic focus, investment objectives, investment policy and the operations of the Company. The Manager will, on behalf of the Company, enter into an agreement with such Investment Adviser for the provision of its services, and the determination of its remuneration. The Company will not have any obligation to invest in any company or asset identified by the Investment Adviser nor shall it in any way be bound to follow advice given by the Investment Adviser.

Art. 23. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager, the Investment Adviser, or any members of the Advisory Committee are interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager, director or officer of the Company, member of the Advisory Committee, or the Investment Adviser who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Any such conflict will however be submitted by the Manager to the Advisory Committee for review. Where the conflict involves one or more members of the Advisory Committee, such members will remove themselves from deliberations on that matter.

Art. 24. General meeting of shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent. of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant Class. Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of the Certificate Holders must, in addition to the foregoing conditions regarding an amendment to the Articles, be approved by a meeting of Certificate Holders held in accordance with the provisions of Article 25 below.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of giving up the status of a SICAR for the Company requires the unanimous vote of the Shareholders and the Certificate Holders, as well as the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Any resolution to the effect of modifying the investment policy, investment restrictions or the distribution policy of the Company as set out in the Prospectus must be passed by a Shareholders meeting with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent. of the share capital; (ii) with a majority of at least eighty (80) per cent. of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) with the consent of the Manager and a meeting of Certificate Holder's held in accordance with Article 25.

Any resolution to the effect of modifying the management fees as set out in the Prospectus must be passed by: (i) a Shareholder's meeting with a majority of votes representing at least two-thirds of the aggregate Commitments of Shareholders (it being understood that the consent of the Manager is not required for such a resolution to be adopted); and (ii) a Certificate Holder's meeting held in accordance with Article 25.

Unless otherwise specified in these Articles any resolutions of a meeting of Shareholders other than those amending the present Articles must be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented at the meeting and the consent of the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least ten (10) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share Register.

The annual general meeting shall be held on the third Thursday of June at 3 pm at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Manager.

Art. 25. General Meeting of Certificate Holders. The general meeting of Certificate Holders shall represent all of the Company's Certificate Holders.

General meetings of Certificate Holders shall be convened by the Manager. General meetings of Certificate Holders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Certificate Holder at the Certificate Holder's address recorded in the register of Certificate Holders maintained by the Company or its authorised agent.

Certificate Holders may vote in person or by proxy at any general meeting of Certificate Holders.

Any resolution of a meeting of Certificate Holders to the effect of amending the present Articles entailing a variation of rights of Certificate Holders must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent. of the of the outstanding Certificates and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Certificate Holders present or represented at the meeting.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a class of Certificates must be approved by a meeting of Certificate Holders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant class.

Any resolution to the effect of modifying the investment policy, investment restrictions or the distribution policy of the Company as set out in the Prospectus must be passed by a Shareholders meeting held in accordance with Article 24 and a Certificate Holders' meeting with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent. of the outstanding Certificates and (ii) a majority of at least eighty (80) per cent. of the Certificate Holders present or represented at the meeting.

Any resolution to the effect of modifying the management fees as set out in the Prospectus must be passed by a Shareholder's meeting and a Certificate Holders' meeting with a majority of votes representing at least two-thirds of the aggregate Commitments of Certificate Holders.

Any resolution to the effect of amending the terms and conditions of the Certificates must be passed by a Certificate Holders' meeting with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent. of the outstanding certificates of the relevant class and (ii) a majority of at least eighty (80) per cent. of the Certificate Holders present or represented at the meeting.

Unless otherwise provided for in the provisions of applicable laws or in these Articles, resolutions of a validly convened general meeting of Certificate Holders shall be approved by a simple majority of the votes cast by the Certificate Holders present or represented.

A Certificate Holder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Certificate Holder and who may be a manager of the Manager.

Art. 26. Vote. Each Share entitles the Shareholder thereof to one vote. Each Certificate entitles the Certificate Holder thereof to one vote it being understood that the Certificate Holders, unless otherwise required by law or the terms and conditions of the Certificates, may only vote on those matters relating to the Company expressly referred to in Articles 1, 2, 3, 17, 19 and 25.

Art. 27. Financial year. The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 28. Annual report. The Company shall publish one annual report, audited by an independent auditor. The audited annual report will be made available to Shareholders and Certificate Holders within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

Art. 29. Distributions.

1. The right to dividends or distribution ("Distributions") with respect to each Class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the Manager.

The Manager will determine, in its sole discretion, the timing and amounts of any Distributions in relation to each Class of Shares. Distributions may be made to Shareholders in order to distribute dividend, interest income or other payments received from a portfolio company or in order to distribute the proceeds of the divestment of a portfolio company. Distributions to the Shareholders shall be carried out by means of a dividend on the Shares held by them though in certain cases, such as distribution of divestment proceeds Shares may be redeemed.

The Company will be entitled to withhold from any Distribution to its Shareholders on a pro-rata basis within each Class amounts necessary to create, in the Manager's sole discretion, appropriate reserves for expenses and liabilities, obligations and commitments of the Company (including, without limitation, Management Fees).

2. The Company may invest (within the limitations of the Law, guidance circular 06/241 as issued by the CSSF and its own investment policy as set out in these articles) in (i) cash or cash equivalents, (ii) commercial paper rated no lower than "A-1" by Standard & Poor's Ratings Services or "P-1" by Moody's Investors Service, Inc., (iii) United States obligations, (iv) state or municipal governmental obligations, money market instruments, or other short-term debt obligations having equivalent credit ratings to the securities listed in clause (ii) above, (v) certificates of deposit issued by, or other deposit obligations of, commercial banks chartered by the United States, any state thereof or the District of Columbia, each having, at the date of acquisition by the Company, combined capital and surplus of at least U.S. \$500 million, (vi) overnight repurchase agreements with primary dealers collateralised by direct United States obligations, (vii) pooled investment vehicles or accounts which invest only in securities or instruments of the type described in clauses (i) through (vi) above, and (viii) other similar obligations and securities having equivalent credit ratings to the securities listed in clause (ii) above, in each case maturing in one year or less at the time of investment by the Company (the "Short-Term Investments"). Any income earned on the Short-Term Investments including any gains and net of any losses realised upon the disposition of any Short-Term Investments (the "Short-Term Investment Income") will be distributed among the Investors (subject to any default provisions) ratably in proportion to their respective interests in the assets generating such Short-Term Investment Income (but adjusted appropriately so that each Investor bears the portion of the Management Fee that is attributable to such Investor), as determined by the Manager in its reasonable discretion.

3. The Company (subject to any applicable default provisions) will initially apportion amounts available for distribution other than Short-Term Investment Income among the Investors pro rata on the basis of their Pro Rata Investment (subject to any default provisions and adjusted appropriately so that each Investor bears that portion of the Management Fee attributable to that Investor).

The total amount so apportioned to a holder of Class A Ordinary Shares, shall be distributed to the holder(s) of Class A Ordinary Shares.

Following distributions to the Class A Shareholder(s) and subject to applicable default provisions, amounts apportioned to Investors holding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares or Certificates will be distributed to such Investors generally in the following order of priority, on an investment-by-investment basis provided that, in the case of an Investor owning more than one such class of Securities, all of the following determinations will be made separately with respect to each class.

(a) First: One hundred per cent. (100%) to each such Investor until each such Investor has received pursuant to this article 29.3.(a) (i) any previously unreturned funded Commitments of such Investor with respect to realised investments, (ii) such Investor's share of any waived Management Fee amounts attributable to realised investments, (iii) the amount of write-downs, if any, with respect to each investment that is not a realised investment as of such date, (iv) any previously unreturned funded Commitments of such Investor made to fund Management Fees and other expenses paid as of the

date of such distribution and allocable to realised investments or to unrealised investments that are written down as of such date;

(b) Second: One hundred per cent. (100%) to each such Investor until the cumulative distributions to each such Investor pursuant to this article 29.3.(b) (other than amounts distributed pursuant to clause (a) above) equal 8% per annum for holders of Class C Ordinary Shares/Class B Certificates, or 15% per annum in the case of holders of Class A Certificates, compounded annually, from the last day of each month in which there is a drawdown (the "Preferred Return") on any amounts described in clause (a) above.

(c) Third: One hundred per cent. (100%) to the Ordinary Shareholder holding the Class B Ordinary Shares entitling to Carried Interest (the "Carried Interest Shareholder") until such time as the Carried Interest Shareholder has received pursuant to this clause (c) and previous distributions under this clause (c) and clause (d) below cumulative amounts with respect to such Investor equal to (i) with respect to holders of Class A Certificates, 15% and (ii) with respect to holders of Class C Ordinary Shares/Class B Certificates, 20%, of the cumulative amounts distributed with respect to such Investors pursuant to this article 29.3 (other than amounts distributed pursuant to clause (a) above) (the "Carried Interest"); and

(d) Fourth: thereafter, (i) 20% to the Carried Interest Shareholder and 80% to a holder of Class C Ordinary Shares/Class B Certificates or (ii) 15% to the Carried Interest Shareholder and 85% to a holder of Class A Certificates.

4. Upon termination of the Company, the Carried Interest Shareholder will be required to restore funds to the Company with respect to each Class C Shareholder/Certificate Holder (and to cause such funds to be paid to such Ordinary Shareholder/Certificate Holder), equal to the After-Tax Portion (defined below) of the excess of (i) the cumulative distributions received by the Carried Interest Shareholder with respect to such Ordinary Shareholder/Certificate Holder over (ii) 20% in the case of Class C Ordinary Shares/Class B Certificates (or 15% in the case of Class A Certificates) of the sum of all distributions to such Ordinary Shareholder/Certificate Holder and the Carried Interest Shareholder pursuant to article 29.3, less such Ordinary Shareholder's/Certificate Holder's aggregate funded Commitments (such excess, an "Excess Carried Interest"). In the case of an Investor that holds more than one class of concerned Securities, the preceding amount will be determined separately with respect to each class. For the avoidance of doubt, no such determination or payment will be made with respect to the Class A Ordinary Shares held by the Partnership.

"After-Tax Portion" means, with respect to any Excess Carried Interest with respect to an Ordinary Shareholder/Certificate Holder and with respect to Class C Ordinary Shares or any class of Certificates, the amount of such Excess Carried Interest as reduced by the amount of income tax deemed imposed on the Carried Interest Shareholder or its partners or beneficial owners with respect to allocations of taxable income attributable to such Excess Carried Interest (calculated using a deemed rate of 45%) without considering the effects of any deductions, offsets or credits that may be available to the Carried Interest Shareholder or its partners or beneficial owners from other sources.

5. The Carried Interest Shareholder may at any time elect to defer receipt of all or any portion of any cash distribution that otherwise would be made to it under Article 29.3. Any amount that is not distributed to the Carried Interest Shareholder due to the preceding sentence, in the Carried Interest Shareholder's sole discretion, either shall be retained by the Company on the Carried Interest Shareholder's behalf, loaned to the Carried Interest Shareholder pursuant to article 29.6 below, or distributed to the Class C Ordinary Shareholders or Certificate Holders in accordance with article 29.3. If the Carried Interest Shareholder in its sole discretion so elects, 100% of any or all subsequent cash distributions (or if the Carried Interest Shareholder elects in its sole discretion, solely those made out of profits) not apportioned to Ordinary Shareholders or Certificate Holders shall be distributed to the Carried Interest Shareholder until the Carried Interest Shareholder has received the same aggregate amount of cash distributions it would have received had it not elected to defer receipt of certain distributions pursuant to the first sentence of this article 29.5.

6. In the event that the Carried Interest Shareholder otherwise would receive a distribution hereunder pursuant to article 29.3 or otherwise in excess of its tax basis in its interest in the Company for U.S. federal income tax purposes, unless otherwise elected by the Carried Interest Shareholder in its sole discretion, the amount of such prospective distribution shall not be distributed to the Carried Interest Shareholder until such time, if any, as such distribution would not be in excess of the Carried Interest Shareholder's tax basis in its interest in the Company. Any amount not distributed to the Carried Interest Shareholder pursuant to the preceding sentence may be loaned to the Carried Interest Shareholder. If any amount is loaned to the Carried Interest Shareholder pursuant to this article 29.6, (i) any amount thereafter distributed to the Carried Interest Shareholder pursuant to article 29.3 or otherwise shall be applied to repay the principal amount of such loan and (ii) interest, if any, received by the Company on such loan shall be distributed to the Carried Interest Shareholder.

7. Notwithstanding article 29.3, the Manager may, but will not be obligated to, cause the SICAR to make Distributions to the Carried Interest Shareholder in order to enable such Carried Interest Shareholder and its partners and beneficial owners to pay all or a portion of their current tax obligation, if any, with respect to their investment in the SICAR (using a deemed rate of 45%). However, no assurances can be made that Distributions during any given taxable period will be sufficient to cover the tax obligations of any Investor or Shareholder. Amounts distributed pursuant to this article 29.7 shall be treated as distributions for purposes of article 29.3 and shall reduce subsequent distributions to the Carried Interest Shareholder under article 29.3. Further, distributions made to the Carried Interest Shareholder pursuant to this article 29.7 that are in excess of amounts the Carried Interest Shareholder is entitled to receive pursuant to article 29.3 shall reduce distributions made pursuant to article 29.3 to all Certificate Holders pro rata.

Art. 30. Dissolution and Liquidation. At the proposal of the Manager and unless otherwise provided by law, the Law and these Articles, the Company may be dissolved prior to the end of any determined term at any time by resolution of Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine the powers and compensation of the liquidators. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honesty and professional skills.

The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the Shareholders and Certificate Holders. The Company shall ensure that it will distribute all remaining assets of the Company available and not required to pay present Company expenses and future Company expenses the Manager can reasonably expect to occur after all Certificates and Shares have been redeemed including, in particular, costs associated with the liquidation, dissolution or winding up of the Company, respectively, in accordance with the rules regarding priority of distributions set out in the Prospectus.

Upon an insolvent liquidation of the Company, all Certificates rank *pari passu* with all other Certificates, and the Company's Ordinary Shares and junior to all other creditors of the Company.

Art. 31. Indemnification. The Manager, the Investment Adviser, the members of the Advisory Committee, any placement agent, any administrator, the Custodian, and any controlling person, affiliates, managers, directors, members, officers, employees, delegates, agents, shareholders or legal representatives of any of them (the "Indemnified Persons") will be indemnified solely out of the assets of the Company, including from any Commitments, from and against any loss, expense, judgment, settlement costs, fees and related expenses (including legal fees and expenses), costs or damages suffered or sustained by reason of being or having been a person in the class of Indemnified Persons or arising out of or in connection with action or failure to act on the part of such Indemnified Person to the extent permitted by applicable law, unless such act or failure to act was the result of the wilful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person.

The Manager will, in its discretion, upon the advice of counsel to the effect that an Indemnified Person is not likely to be found not to be entitled to indemnification hereunder, advance to any Indemnified Person reasonable legal fees and other costs and expenses incurred in connection with the defense of any action or proceeding which arises out of such conduct. In the event that such an advance is made by the Company, it will be subject to repayment to the extent that it is finally judicially determined that the Indemnified Person was not entitled to indemnification.

No Indemnified Person will be liable to any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager for any act or failure to act on behalf of any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager unless such act or failure to act resulted from wilful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person. Each Indemnified Person may consult with counsel and accountants regarding Company affairs and is to be fully protected and justified in any action or inaction, which is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants. The foregoing provisions, however, may not be construed to relieve any Indemnified Person of any liability to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law.

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1) Danube Management Sàrl	1 Management Shares
2) Danube Fund LP	1 Class A Ordinary Share
3) Danube Fund Carry Co	1 Class B Ordinary Share
4) Peter Holtzer	<u>5,497 Class C Ordinary Share</u>
TOTAL:	5,500 Shares

Upon incorporation, 5% of each Class C Ordinary Share was paid up and each of the Management Share, the Class A Ordinary Share and the Class B Ordinary was fully paid up so that the sum of USD 2778.50 (two thousand seven hundred and seventy eight US DOLLARS and fifty cents) is available to the Company, which was proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2011.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- 2) The Company shall enter into a Custodian agreement with RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., with registered office at 46 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- 3) The independent auditor of the Company shall be BDO Audit, having its registered office at "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2010.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Here follows the French version

L'an deux mille neuf, le neuf décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Danube Management Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège au 13-15 avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée dans la présente par Lara Aherne, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'un mandat donné à Luxembourg le neuf décembre 2009.

2. Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, ("Entreprise"),

représentée dans la présente par Lara Aherne, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'un mandat donné à Budapest le 30 novembre 2009.

3. Danube Fund Carry Co, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

représentée dans la présente par Lara Aherne, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'un mandat donné à Budapest le 30 novembre 2009.

4. Peter Holtzer, né à Budapest (Hongrie) 19 mars, 1967, résident professionnellement à ORIENS IM Hongrie Kft 1 Jozsef Attila st. H-1051 Budapest, Hongrie,

représentée dans la présente par Lara Aherne, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'un mandat donné à Budapest le 27 novembre 2009.

Lesdits mandats, signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire, resteront joints au présent acte à déposer au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant en leur qualité énoncée ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société en commandite par actions (SCA) remplissant les conditions d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit et dont les statuts seront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Par la présente est constituée une société qui prend la forme d'une société en commandite par actions (SCA) remplissant les conditions d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR), appelée Danube SCA, SICAR (la "Société").

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée (ci-après la "Loi").

Un abandon volontaire du statut de SICAR nécessitera le consentement unanime des Actionnaires et des Porteurs de Certificats ainsi que le consentement préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à un autre endroit dans la municipalité du siège social sur simple décision du Gérant. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés soit dans le Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger sur décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant décide que des événements politiques, économiques ou sociaux exceptionnels qui se sont produits ou sont sur le point de se produire, seraient susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités normales de la Société dans son siège social, ou de compliquer les communications entre un tel bureau et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à ce que ces circonstances exceptionnelles aient entièrement pris fin. Cependant, de telles mesures provisoires n'auront aucune conséquence sur la nationalité de la Société qui, en dépit d'un tel transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise. Un transfert volontaire, à long terme ou définitif du siège social à l'étranger entraînant le changement de nationalité de la SICAR nécessitera le consentement unanime des Actionnaires et des Porteurs de Certificats.

Art. 3. Durée. Sous réserve de l'article 30 des présents statuts (les "Statuts"), la Société restera en place pendant une période de dix ans à compter de la date de constitution (la "Période de validité de la Société"), étant entendu qu'une telle Période de validité peut être prolongée d'une période ou de plusieurs périodes consécutives ne dépassant pas au total 3 (trois) années et sera ensuite dissoute conformément aux dispositions de l'article 30.

La Période de validité de la Société sera prolongée d'une période ou de plusieurs périodes consécutives ne dépassant pas au total 3 (trois) années (c'est à dire que la durée de vie de la Société ne se prolongera en aucun cas au-delà du treizième anniversaire de la date de constitution) si, à tout moment avant le 9 décembre 2018, une notification est remise par l'Actionnaire Gérant Commandité aux Actionnaires Commanditaires (tels que définis ci-dessous) et aux Porteurs de Certificats (tels que définis ci-dessous) à cet effet, et si une décision des Actionnaires Ordinaires et des Porteurs de Certificats prévoyant de prolonger la Période de validité de la Société est prise en conséquence. Une telle décision doit être approuvée par une majorité des 2/3 des Actionnaires Ordinaires lors d'une assemblée à laquelle au moins cinquante (50) pour cent du capital social de la Société est représenté et par une majorité des 2/3 des Porteurs de Certificats lors d'une assemblée à laquelle au moins cinquante (50) pour cent des Certificats en circulation sont représentés, étant entendu que la décision prise lors de l'assemblée des Actionnaires et des Porteurs de Certificats sera valablement adoptée sans le vote favorable de l'Actionnaire Gérant Commandité. Une telle décision s'avérera irrévocable mais sera sans préjudice de la cessation antérieure de la Société conformément à l'article 30.

La Société ne sera pas dissoute au moment de la déchéance ou de la faillite de l'Actionnaire Gérant Commandité, sous réserve que ce dernier soit promptement remplacé par un autre actionnaire gérant commandité lors d'une assemblée des Actionnaires.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'Article 1 de la Loi. Le principal objectif de la Société est de réaliser des investissements en capital à risque dans des entreprises spécialisées dans le secteur des services (en particulier les services financiers, de santé, de vente au détail, des médias et aux entreprises) en Hongrie, Bulgarie et Roumanie.

La Société peut également placer les fonds dont elle dispose dans d'autres actifs autorisés par la Loi et en cohérence avec son objectif.

La Société peut effectuer un emprunt sous toute forme, sous réserve que le montant total en principal d'un tel endettement de la Société pour de l'argent emprunté impayé ne dépasse à aucun moment 10 % des Engagements totaux (mesure prise à la date à laquelle une telle dette est contractée). La Société peut émettre des obligations, des billets ou des certificats privés.

En outre, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle jugera utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objectif dans la mesure la plus large permise par la Loi.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par des Actions de Gestion et des Actions Ordinaires.

Les "Actions de Gestion" sont des actions souscrites par le gérant de la Société en tant qu'actionnaire gérant commandité (le "Gérant" ou l'"Actionnaire Gérant Commandité"). Les "Actions Ordinaires" sont les actions qui seront souscrites par les Actionnaires Commanditaires de la Société (les "Actionnaires Ordinaires" ou les "Actionnaires Commanditaires").

L'Actionnaire Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires seront désignés collectivement ci-après les "Actionnaires". Les Actions de Gestion et les Actions Ordinaires seront désignées ci-après les "Actions".

Les Actions Ordinaires peuvent être divisées en catégories distinctes (les "Catégories" et individuellement une "Catégorie") dont les actifs seront investis ensemble mais qui sont réservés aux investisseurs investissant une somme minimum spécifiée et/ou qui confèrent à leurs porteurs des droits particuliers en matière de distribution. Le Gérant peut, à son entière discrétion, décider de créer un nombre indéfini de Catégories d'Actions Ordinaires et fixer les conditions relatives à de telles Catégories.

Le capital minimum souscrit de la Société, qui doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée sous la Loi à exercer ses activités sous la forme d'une SICAR, est d'un million (1 000 000,- €) d'euros ou son équivalent dans toute autre devise.

La Société a été constituée avec un capital social souscrit de cinquante-cinq mille dollars américains (55.000,- \$ US) réparti en:

(5) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie A émise pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'"Entreprise"). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(6) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émise(s) eu égard aux intérêts du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(7) Cinq milles quatre cent quatre-vingt dix-sept (5497) Actions Ordinaires de Catégorie C, émise(s) eu égard à un investisseur direct qui n'a pas été nommé comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(8) Un (1) Action de Gestion, émise eu égard à l'intérêt de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.

Lors de la constitution l'Action de Gestion, l'Action Ordinaire de Catégorie A et l'Action Ordinaire de Catégorie B a été intégralement versés et des actions de catégorie C a été versée jusqu'à 5%.

La Société a un capital social autorisé de cent millions dollars américains (100.000.000 \$ US) réparti en dix millions (10.000.000,-) Actions comprenant:

neuf millions neuf cent ninety-neuf mille neuf cent et ninety-neuf (9.999.999) Actions Ordinaires;

un (1) Action de Gestion;

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à faire émettre par la Société, de manière occasionnelle, de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin de porter le capital social de la Société jusqu'au capital social total autorisé, tout comme il peut, à son entière discrétion, établir et accepter des souscriptions à de telles Actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

La période ou la portée de cette autorisation peut être étendue de manière occasionnelle par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à définir de manière occasionnelle les conditions relatives à toute souscription à des Actions Ordinaires et à des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne possèdent un droit de souscription préférentiel.

Lorsque l'Actionnaire Gérant Commandité procède à une augmentation du capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier le présent Article afin de consigner le changement, et l'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à prendre ou à permettre les mesures requises en vue de la signature et de la publication d'une telle modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital émis ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit conformément au droit luxembourgeois.

La Société peut, dans la mesure du possible et selon les termes du droit luxembourgeois, racheter ses propres Actions.

Les Actions Ordinaires sont réservées à des Investisseurs Avertis qui ont également la qualité d'Investisseurs Accrédités. "Investisseur Accrédité" revêtira la signification donnée à ce terme dans le prospectus de la Société qui peut être modifié de manière occasionnelle (le "Prospectus").

Art. 6. Certificats. La Société peut émettre un nombre illimité de certificats (les "Certificats") en faveur des investisseurs (les "Porteurs de Certificats") qui souhaitent prendre part aux bénéfices réalisés par la Société comme suite à l'investissement et à la gestion de ses actifs. Une quantité indéfinie de Certificats, dans une quantité indéfinie de catégories, peut être émise par le Gérant, à son entière discrétion. Le Gérant peut, en outre, décider d'émettre une ou plusieurs catégories de Certificats selon des critères précis à définir, tels qu'une somme minimum à investir, des commissions spécifiques, la structure des frais ou des coûts, la politique de distribution ou d'autres critères.

Les Certificats sont réservés à des Investisseurs Avertis qui ont également la qualité d'Investisseurs Accrédités.

Toute référence à des "Investisseurs" fera référence aux Porteurs de Certificats et aux porteurs d'Actions Ordinaires.

Art. 7. Détermination des objectifs et des Politiques en matière d'investissement. Sous réserve des dispositions des Articles 24, 25 et 26, le Gérant déterminera les objectifs et les politiques en matière d'investissement de la Société ainsi que le comportement à adopter dans la gestion et la conduite des activités de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels qu'énoncés dans le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. L'Actionnaire Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être réglées grâce aux actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Par ailleurs, ils seront responsables uniquement à hauteur de leur participation dans le capital.

Art. 9. Actions. Les Actions Ordinaires sont réservées exclusivement à des Investisseurs Avertis qui ont également la qualité d'Investisseurs Accrédités. Les "Investisseurs Avertis" tels que définis dans l'Article 2 de la Loi comprennent les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui remplit les conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit son statut d'investisseur expérimenté et 2) il investit un minimum de 125 000 € (ou son équivalent dans toute autre devise) dans la Société, ou 3) il bénéficie d'une évaluation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, attestant de son expertise, de son expérience et de sa capacité à comprendre de manière adéquate un investissement dans un capital à risques. Les gérants et les autres personnes engagées dans la gestion de la SICAR ne sont pas tenus de satisfaire les exigences de l'article 2 de la Loi lorsqu'ils investissent dans la SICAR dans la gestion de laquelle ils sont impliqués.

Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative.

Tout Actionnaire recevra, après que la Société aura accepté la souscription et le reçu de paiement eu égard à de telles Actions, une confirmation de sa détention d'actions.

Toutes les Actions émises seront consignées dans le registre des Actionnaires (le "Registre des Actions"), qui sera conservé par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à ces fins par l'Actionnaire Gérant Commandité, et le Registre des Actions contiendra le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence, siège ou domicile élu, le nombre et les Catégories d'Actions détenues par lui ainsi que la somme libérée pour chaque Action. Jusqu'à ce que des notifications contraires soient reçues par la Société, il peut considérer les informations contenues dans le Registre des Actions comme exactes et à jour, et peut notamment utiliser les adresses mentionnées pour envoyer des communications et des avis, et les coordonnées bancaires indiquées pour effectuer tout versement.

L'inscription du nom de l'Actionnaire au Registre des Actions atteste de son droit de propriété concernant de telles Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominatifs peuvent être émis à la discrétion du Gérant et seront signés par ce dernier. Une telle signature peut être soit manuelle, soit imprimée, soit envoyée par télécopieur. Si des certificats d'Actions sont émis et qu'un Actionnaire exige l'émission de plusieurs certificats d'Actions pour une seule et même Action, le coût de tels certificats supplémentaires peut être facturé à un tel Actionnaire.

Les transferts d'Actions seront exécutés moyennant l'inscription du transfert en question au Registre des Actions, après réception à la Société du formulaire de transfert fourni par le Gérant ainsi que d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société et, en cas de transfert d'Actions Ordinaires, après envoi du consentement écrit préalable du Gérant (voir l'Article 10).

Si un Actionnaire peut démontrer à la satisfaction de la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande dans les conditions déterminées par la Société, sous réserve des dispositions légales applicables. Lors de l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il devra apparaître qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis ne sera plus valable. Les certificats d'Actions mutilés peuvent être remplacés par de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats mutilés seront remis à la Société et seront annulés immédiatement. La Société peut, à sa discrétion, facturer à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Action ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en rapport avec l'émission et l'enregistrement de celui-ci, ou en rapport avec l'annulation de l'ancien certificat.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois chiffres après la virgule et entraîneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent mais n'entraîneront pas de droit de vote.

Chaque Action donne droit à un vote lors de chaque assemblée générale des Actionnaires et lors des autres assemblées réunissant les porteurs d'Actions de chacune des Catégories émises.

La Société admet un seul titulaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en commun ou si la propriété d'une telle (de telles) Action(s) fait l'objet d'un litige, toutes les personnes invoquant un droit sur une telle (de telles) Action(s) doivent nommer un mandataire unique pour représenter une telle (de telles) Action(s) auprès de la Société. L'absence de désignation d'un tel mandataire entraîne une suspension de tous les droits associés à une telle (de telles) Action(s).

Art. 10. Transfert d'actions ordinaires et de Certificats. Un Porteur de Certificat ou un Actionnaire Ordinaire ne peut pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou aliéner d'une autre manière ses Certificats ou Actions, selon le cas, sans le consentement écrit préalable du Gérant, lequel consentement peut être accordé ou refusé, à des conditions déterminées par le Gérant, à son entière discrétion, qui peuvent inclure notamment un avis juridique émis sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant. Le consentement écrit préalable ne sera pas refusé sans motif valable si l'Actionnaire Ordinaire ou le Porteur de Certificat est forcé de se dessaisir de ses Actions ou Certificats afin de satisfaire les exigences des lois y afférentes, sous réserve que la transaction remplisse les conditions énoncées au paragraphe suivant.

Toute vente, tout transfert ou toute cession de Certificats ou d'Actions Ordinaires, selon le cas, est conditionné(e) au fait que l'acheteur, le bénéficiaire ou le cessionnaire de ceux-ci (i) ait la qualité d'un Investisseur Averti et d'un Investisseur Accrédité et (ii) prenne entièrement à sa charge, par écrit, avant le transfert ou la cession, toutes les obligations

en circulation du vendeur conformément à l'accord de souscription conclu par le vendeur. Tous les frais et dépenses engagés en rapport avec une telle vente, un tel transfert, une telle cession ou de tels gages, incomberont uniquement au Porteur de Certificat/à l'Actionnaire Ordinaire cédant et/ou au Porteur de Certificat/à l'Actionnaire Ordinaire acheteur. Aucun transfert d'Actions par un Actionnaire Ordinaire ou de Certificats par un Porteur de Certificat ne sera permis s'il (i) a pour conséquence que la Société sera considérée comme une entreprise faisant appel public à l'épargne ("publicly traded partnership") au sens de la Section 7704 du Code des impôts américain de 1986 (le "Code"), tel qu'amendé de manière occasionnelle, (ii) a pour conséquence que la Société aura plus de 100 associés, tels que déterminés aux fins du Règlement américain sur les impôts §1.7704-1(h), à moins que le Gérant, à son entière discrétion, n'accorde son consentement, (iii) a pour conséquence que la Société sera considérée comme dissoute au sens du Code américain §708, à moins que le Gérant, à son entière discrétion, n'accorde son consentement, ou (iv) entraîne un risque significatif d'aboutir à l'un des résultats envisagés par l'un des points (i) à (iii), tel que déterminé par le Gérant, à son entière discrétion. Sans limiter le caractère général du présent article 10, afin d'éviter que la Société ne soit considérée comme une entreprise faisant appel public à l'épargne ("publicly traded partnership"), sans le consentement du Gérant accordé à son entière discrétion, aucun transfert d'Actions par un Actionnaire Ordinaire ou de Certificats par un Porteur de Certificat, selon le cas, ne sera permis si un tel transfert a pour conséquence que les transferts totaux de Certificats et/ou d'Actions pour un exercice fiscal donné dépasseront 2 % des intérêts totaux (en excluant à cette fin tout transfert décrit dans le Règlement américain sur les impôts §1.7704-1(e), (f) ou (g)).

Art. 11. Émission d'actions. Les Actionnaires Ordinaires potentiels seront invités à s'engager à souscrire des Actions Ordinaires de la Catégorie appropriée (sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous). La somme correspondant à l'engagement d'un Actionnaire Ordinaire à l'égard de la Société sera indiquée dans l'accord de souscription passé entre l'Actionnaire Gérant Commandité et chaque Actionnaire Ordinaire (l'"Accord de souscription"). Le terme "Engagement" ou "Engagements" désignera l'engagement d'un Actionnaire Ordinaire ou d'un Porteur de Certificat en vertu de l'Accord de Souscription approprié.

Les Actionnaires Ordinaires seront invités à s'engager dans le but de réaliser un investissement à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Gérant (individuellement une "Clôture") et conformément aux procédures décrites dans le Prospectus.

En outre, le Gérant peut rechercher des Engagements dans le but de (i) sous réserve des dispositions de l'Article 13 ci-dessous, payer les dépenses, dettes et obligations de la Société y compris les frais de gestion; (ii) financer les engagements existants de la Société et compléter les investissements réalisés par la Société dans les transactions en cours; et (iii) réaliser des investissements de suivi dans les sociétés de placement existantes. Chaque demande du Gérant visant à collecter des fonds sera nommée "Appel".

Les versements pour les souscriptions à des Actions Ordinaires seront effectués en totalité à la Clôture ou à toute autre date suivant un Appel, tel que déterminé par le Gérant. Le Gérant définira les modes de paiement en rapport avec de telles souscriptions, tels que décrits plus en détail dans le Prospectus.

Le Gérant peut définir toute autre condition relative à une souscription, telle que les engagements minimum aux Clôtures, les engagements ultérieurs, les intérêts moratoires ou les restrictions sur la propriété. Ces autres conditions seront dévoilées et décrites plus en détail dans le Prospectus.

Un Actionnaire Ordinaire sera défaillant s'il ne finance pas une partie de son Engagement lorsqu'il y est appelé par le Gérant ou s'il ne procède pas à un versement dû, puis ne corrige pas cette défaillance dans les cinq (5) jours ouvrables suivant une notification écrite du Gérant à un tel Actionnaire Ordinaire concernant un tel défaut de paiement. En cas de défaillance, l'Actionnaire Ordinaire en faute fera l'objet d'une procédure de non-paiement et sera soumis aux pénalités stipulées.

Si un Actionnaire Ordinaire (un "Investisseur Défaillant") ne procède pas au paiement intégral de toute partie de son Engagement ou à tout autre paiement requis en vertu de la présente ou en vertu d'un accord ou d'un instrument auquel une ou plusieurs personnes morales sont soumises en plus de ou à la place de la Société, que le Gérant décide d'utiliser pour encadrer un investissement pour d'éventuelles raisons réglementaires ou fiscales (individuellement un "Autre Véhicule d'Investissement") alors qu'il est dû (les sommes totales de tels paiements manquants sont appelées les "Sommes impayées") et qu'une telle défaillance n'est pas corrigée dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant une notification écrite du Gérant à un tel Actionnaire Ordinaire concernant un tel défaut de paiement, à moins qu'un tel Investisseur Défaillant soit un Investisseur en Question et que la loi l'empêche de remplir son Engagement, le Gérant peut, à son entière discrétion, (mais ne sera pas tenu de) après avoir porté l'affaire devant le Comité Consultatif, exécuter l'une quelconque ou plusieurs des étapes suivantes:

i. En plus de toutes les Sommes Impayées dues par l'Investisseur Défaillant, la Société peut (A) cumuler et percevoir des intérêts sur toutes les Sommes Impayées et toute somme due au Gérant conformément au point (ix) ci-dessous à un taux ne devant dépasser, à aucun moment, le taux variable annuel égal au dernier taux d'intérêt publié par le Wall Street Journal comme "taux directeur" ("prime rate") dans les grandes banques centrales américaines (le "Taux de Base"), plus six points de pourcentage par an (mais pas supérieur au taux annuel le plus élevé autorisé par la loi) tandis qu'un tel taux sera déterminé par le Gérant, à son entière discrétion, eu égard à chaque non-paiement, et (B) se faire rembourser par l'Investisseur Défaillant tous les coûts décaissés (qui comprennent notamment les frais d'avocat) raisonnablement encourus en rapport avec le recouvrement et les autres actions eu égard aux Sommes Impayées (lequel paiement de tels

intérêts et remboursements des dépenses ne sera pas considéré comme un Engagement libéré par l'Investisseur Défaillant).

ii. Tant que toute Somme impayée ou une autre somme restera non honorée, la Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, refuser toutes les distributions (ou des parties de celles-ci) qui seraient autrement effectuées en faveur de l'Investisseur Défaillant conformément aux présents Statuts et appliquer de telles distributions refusées pour compenser toute Somme impayée ou d'autres sommes dues par l'Investisseur Défaillant à la Société, au Gérant ou à un Autre Véhicule d'Investissement au titre de l'Accord de Souscription ou de tout autre accord.

iii. Le Gérant peut aider l'Investisseur Défaillant à trouver un acheteur dans l'intérêt de l'Investisseur Défaillant, sous réserve que le Gérant ne soit pas tenu de contacter un Investisseur particulier ou toute autre personne eu égard à une telle vente.

iv. Le Gérant peut, pour son propre compte ou pour celui de la Société, exercer et appliquer tous les droits et les recours dont la Société et/ou le Gérant peuvent disposer à l'encontre d'un tel Investisseur Défaillant à cet égard, notamment intenter un procès, afin de recouvrer (A) les Sommes Impayées et toute autre somme due à la Société et/ou au Gérant, notamment les sommes dues en vertu du point (i) ci-dessus et/ou du point (ix) ci-dessous, et (B) tous les coûts décaissés en rapport avec les Sommes Impayées. Le Gérant peut exiger le paiement de tels intérêts et le remboursement des dépenses, qu'il exerce ou non ses droits et recours.

v. Sous réserve du point (vii) ci-dessous, le Gérant peut, à son entière discrétion, obliger à l'Investisseur Défaillant à renoncer jusqu'à quatre-vingt pour cent (80 %) de ses intérêts dans la Société sans paiement ni autre considération pour cela, et le Gérant offrira une telle partie renoncée des intérêts de l'Investisseur Défaillant dans la Société aux Investisseurs (autres que tout Investisseur Défaillant et les personnes non éligibles pour acquérir de tels intérêts) au prorata de leurs Engagements respectifs. Le Gérant enverra une notification à chaque Investisseur indiquant le montant de la partie renoncée des intérêts de l'Investisseur Défaillant offert à chaque Investisseur. Dans le cas où un Investisseur choisit de ne pas accepter sa part de la partie renoncée des intérêts de l'Investisseur Défaillant dans la Société attribuée au prorata, une telle partie renoncée refusée peut être offerte une nouvelle fois par le Gérant, à son entière discrétion, conformément aux dispositions du présent paragraphe, comme si une telle partie renoncée n'avait pas été précédemment offerte. Sous réserve du point (vii) ci-dessous, pour autant que les intérêts d'un Investisseur Défaillant confisqués conformément au présent paragraphe n'aient pas été réattribués aux Investisseurs, le Gérant peut, à son entière discrétion, offrir de tels intérêts à une ou plusieurs tierces parties. La seule considération relative à l'Investisseur Défaillant concernant chaque partie des intérêts d'un tel Investisseur Défaillant réattribués à un Investisseur ou rachetés par une tierce partie en vertu du présent paragraphe sera la prise en charge par un tel Investisseur ou une telle tierce partie, selon le cas, de l'obligation de l'Investisseur Défaillant à faire en sorte qu'à la fois les contributions non honorées et futures en vertu de son Engagement, qui sont proportionnelles à la partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant, soient réattribuées à un tel Investisseur ou rachetées par une telle tierce partie. L'Investisseur Défaillant accepte de ne recevoir aucun versement pour tout intérêt réattribué aux Investisseurs ou racheté par une ou plusieurs tierces parties conformément au présent paragraphe, ce qui comprend notamment toute partie financée de son Engagement y associé, quand bien même l'intérêt racheté aurait en réalité une valeur sensiblement positive au moment d'un tel rachat.

vi. Sous réserve du point (vii) ci-dessous, pour autant que les intérêts de l'Investisseur Défaillant ne soient pas perdus par l'Investisseur Défaillant et réattribués aux Investisseurs ou vendus à une ou plusieurs tierces parties conformément au point (v) ci-dessus (y compris la partie restante de tels intérêts de l'Investisseur Défaillant qui ne fait pas l'objet de la confiscation), le Gérant peut, à son entière discrétion, offrir aux Investisseurs (autres que tout Investisseur Défaillant et personne non éligible pour acquérir de tels intérêts), au prorata de leurs Engagements respectifs, la partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant dans la Société qui n'est pas renoncée ni réattribuée ou vendue conformément au point (v) ci-dessus à un prix total égal à la valeur comptable nette ou à la juste valeur marchande (telle que déterminée de manière raisonnable par le Gérant) d'une telle partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant dans la Société ainsi offerts, la somme la plus basse l'emportant, ou à un prix total égal au solde des intérêts d'un tel Investisseur Défaillant versés sur le compte de l'Engagement à la date de prise d'effet de la vente de tels intérêts de l'Investisseur Défaillant (ajusté selon le cas afin de ne pas inclure de plus-value non réalisée eu égard à tout Investissement, mais d'inclure toutes les moins-values non réalisées eu égard à chaque investissement, tel que déterminé par le Gérant, à son entière discrétion) correspondant aux intérêts ainsi offerts. À la clôture d'un tel rachat (à une date et un endroit désignés par le Gérant), chaque Investisseur acheteur émettra, en tant que paiement intégral des intérêts de l'Investisseur Défaillant en cours de rachat par un tel Investisseur, et tel que déterminé par le Gérant, à son entière discrétion, un billet à ordre à dix ans sans recours, non productif d'intérêt (sous une forme approuvée par le Gérant), garanti uniquement par les intérêts de l'Investisseur Défaillant en cours de rachat, payable à l'Investisseur Défaillant, d'un montant égal à soixante-dix pour cent (70 %) de la partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant versés sur le compte de l'Engagement (ajusté pour inclure une moins-value non réalisée, mais pas une plus-value non réalisée, dans les actifs de la Société) en cours de rachat par un tel Investisseur acheteur. Si la partie restante des intérêts de l'Investisseur Défaillant n'est pas rachetée de la manière définie présentement, le Gérant peut, à son entière discrétion, offrir les intérêts restants à une ou plusieurs tierces parties selon des termes pas plus favorables que ceux initialement proposés aux Investisseurs.

vii. Tout Investisseur ou tierce partie acquérant une partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant assumera la partie de l'obligation de l'Investisseur Défaillant à faire en sorte qu'à la fois les contributions non honorées et futures en vertu de son Engagement (plus les intérêts, le cas échéant, dus par l'Investisseur Défaillant conformément au point (i) ci-dessus)

qui est proportionnelle à la partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant en cours d'acquisition par une telle personne; sous réserve, toutefois, que le Gérant ait le droit, à son entière discrétion, de réduire l'Engagement appartenant à la partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant acquis par une personne à la somme des contributions apportées par l'Investisseur Défaillant eu égard à une telle partie des intérêts de l'Investisseur Défaillant (laquelle somme des contributions sera égale au prorata des contributions totales apportées par l'Investisseur Défaillant eu égard à l'ensemble de ses intérêts) au moment de, ou avant la date de la faute, et les Engagements totaux de la Société seront réduits en proportion.

viii. Le Gérant peut, à son entière discrétion, réduire (et une telle réduction sera censée entrer en vigueur à la date réelle de la faute, sans donner lieu à une période de correction applicable, ou toute autre date déterminée par le Gérant) toute partie de l'Engagement d'un tel Investisseur Défaillant (qui n'a pas été assumée par un autre Investisseur ou une tierce partie) au montant des contributions (qui n'ont pas été acquises par un autre Investisseur ou une tierce partie) apportées par un tel Investisseur Défaillant, et les Engagements totaux de la Société seront réduits en proportion.

ix. Nonobstant toute disposition contraire dans la présente, à compter de et après la date à laquelle (ou toute autre date ultérieure déterminée par le Gérant) un Actionnaire Ordinaire est devenu un Investisseur Défaillant (ou toute autre date ultérieure déterminée par le Gérant), le Gérant peut, à son entière discrétion (mais ne sera pas tenu de) appliquer l'une ou plusieurs des dispositions suivantes: (A) un tel Investisseur Défaillant n'aura pas le droit de recevoir une distribution, excepté les distributions effectuées à la liquidation de la Société, (B) à la liquidation de la Société les distributions totales qu'un tel Investisseur Défaillant sera en droit de recevoir de la Société ne dépasseront pas une somme égale à l'excédent, le cas échéant, (1) du solde d'un tel Investisseur Défaillant versé sur le compte de l'Engagement à la date à laquelle l'Investisseur Défaillant est devenu un Investisseur Défaillant (qui n'a pas été acquis par un autre Investisseur ou une tierce partie) par rapport à (2) la part d'un tel Investisseur Défaillant aux Dépenses de la SICAR (y compris les Frais de Gestion, en partant du principe qu'il n'y a pas eu d'exonération des Frais de Gestion, même si dans la réalité il a été exonéré de tels Frais de Gestion) et aux autres éléments de perte de la Société pendant toutes les périodes après la date à laquelle l'Investisseur Défaillant est devenu un Investisseur Défaillant, déterminée comme s'il n'y avait pas eu de réduction dans l'Engagement d'un tel Investisseur Défaillant conformément au point (viii) ci-dessus, (C) jusqu'à ce que la somme décrite dans la clause (B) soit réduite à zéro, les Frais de Gestion payables par la Société seront calculés et alloués parmi les Investisseurs comme s'il n'y avait eu aucune réduction dans l'Engagement d'un tel Investisseur Défaillant conformément au point (viii) ci-dessus, et (D) une fois que la somme décrite dans la clause (B) est réduite à zéro, (1) l'Engagement d'un tel Investisseur Défaillant sera réduit à zéro, y compris le calcul des Engagements totaux de la Société et la détermination des Frais de Gestion et (2) un tel Investisseur Défaillant sera responsable pendant chaque période de verser au Gérant une somme égale à sa partie des Frais de Gestion (en partant du principe qu'il n'y a pas eu d'exonération des Frais de Gestion, même si dans la réalité il a été exonéré de tels Frais de Gestion) pour une telle période, déterminée comme s'il n'y avait eu aucune réduction dans l'Engagement d'un tel Investisseur Défaillant conformément au point (viii) ci-dessus.

Art. 12. Dispense de participation. Dans le cas où, lors d'un Appel, le Gérant demande de fournir à la Société les sommes engagées afin d'effectuer un investissement ("Investissement en Question") d'un type qui, s'il est mené à bien, pourrait entraîner un risque substantiel de violation d'une loi tangible applicable à un Actionnaire Ordinaire ou à un ou plusieurs détenteurs d'intérêts d'un tel Actionnaire Ordinaire (collectivement le "Propriétaire en Question"), l'Actionnaire Ordinaire est en droit de demander par écrit que toute partie spécifiée de ses Actions Ordinaires soit exclue de toute participation dans l'Investissement en Question, sous réserve que:

c) pendant la période de trois (3) jours suivant l'Appel, l'Actionnaire Ordinaire concerné avertisse par écrit le Gérant que l'achèvement de l'Investissement en Question peut entraîner un risque substantiel de violation d'une loi ou réglementation tangible applicable à un tel Actionnaire Ordinaire ou à l'un des Propriétaires en Question indirectement;

d) dans un délai d'un (1) jour suivant le jour de la notification visée au Paragraphe (a) ci-dessus, il délivre au Gérant, à ses propres frais, un avis juridique raisonnablement satisfaisant pour le Gérant, déclarant qu'un tel Actionnaire Ordinaire ne peut pas prendre part (que ce soit entièrement ou partiellement) à l'Investissement en Question sans risque substantiel de violation d'une loi ou réglementation tangible applicable à un tel Actionnaire Ordinaire ou, selon le cas, au Propriétaire en Question.

Dans une telle éventualité, le Gérant:

a. exclura un tel Actionnaire Ordinaire (ci-après l'Investisseur en Question) de toute participation (ou d'une partie de participation attribuable au Propriétaire en Question) dans l'Investissement en Question;

b. informera par écrit l'Investisseur en Question d'une telle exclusion; et

c. prendra les dispositions suivantes afin d'exclure l'Investisseur en Question d'une participation (ou d'une partie de participation attribuable au Propriétaire en Question) dans l'Investissement en Question; pour augmenter en conséquence la participation de tous les Investisseurs (autres que l'Investisseur en Question ou y compris l'Investisseur en Question eu égard aux détenteurs d'intérêts autres que le Propriétaire en Question) dans l'Investissement en Question et pour réduire la somme restante payable par l'Investisseur en Question (ou par l'Investisseur en Question eu égard au Propriétaire en Question) en vertu de son Engagement (et ainsi dispenser et décharger l'Investisseur en Question de son obligation à verser son Engagement à hauteur d'une telle réduction):

iv. la somme qui aurait dû être versée par l'Investisseur en Question en rapport avec l'Investissement en Question sera versée par chaque Investisseur participant (autre que l'Investisseur en Question ou y compris l'Investisseur en Question eu égard aux détenteurs d'intérêts autres que le Propriétaire en Question) dans les proportions de l'Engagement

d'un tel Investisseur par rapport à l'Engagement des autres Investisseurs (autres que l'Investisseur en Question ou y compris l'Investisseur en Question eu égard aux détenteurs d'intérêts autres que le Propriétaire en Question) pour autant qu'une telle somme supplémentaire ne dépasse pas l'Engagement d'un tel Investisseur;

v. la somme restante payable eu égard à l'Engagement de l'Investisseur en Question (ou par l'Investisseur en Question eu égard au Propriétaire en Question) sera réduite (et l'Investisseur en Question sera par là dispensé et déchargé de son obligation à verser son Engagement à hauteur d'une telle réduction), avec une prise d'effet lors de l'exécution de l'Investissement en Question, d'une somme (arrondie au dollar américain le plus proche) égale à la somme qui aurait dû être versée par l'Investisseur en Question (ou par l'Investisseur en Question eu égard au Propriétaire en Question) en rapport avec l'Investissement en Question sous réserve que l'Engagement ne soit en aucun cas réduit à une somme inférieure à 125 000 € sans le consentement spécifique du Gérant;

vi. la Catégorie d'Actions Ordinaires détenue par l'Investisseur en Question sera convertie en une Catégorie différente d'Actions Ordinaires (selon le cas) qui entraînera les mêmes droits et obligations que la Catégorie d'Actions Ordinaires ainsi convertie, excepté le fait que le calcul de toute Distribution, que ce soit en espèces ou en nature (conformément aux dispositions du droit luxembourgeois), à l'Investisseur en Question ne tiendra pas compte de l'Investissement en Question (ou ne tiendra pas compte de l'Investissement en Question dans la mesure attribuable au Propriétaire en Question).

Art. 13. Responsabilité limitée de l'actionnaire ordinaire. Si la Société contracte une dette qu'elle ne peut payer en raison de fonds insuffisants, chaque Actionnaire Ordinaire versera à la Société sa part de la dette (une telle part dépendant de la somme dont les Distributions de la Société à un tel Actionnaire Ordinaire auraient été réduites si la somme à restituer à la Société par tous les Investisseurs n'avait pas été distribuée aux Investisseurs mais avait plutôt été utilisée par la Société pour régler directement une telle dette); sous réserve, toutefois, qu'il ne soit en aucun cas demandé à l'Actionnaire Ordinaire de verser plus que (a) les Distributions totales effectuées par la Société en faveur d'un tel Actionnaire Ordinaire ou (b) vingt-cinq pour cent (25 %) de la somme correspondant à l'Engagement d'un tel Actionnaire Ordinaire envers la Société, la somme la plus basse l'emportant. La Société émettra des Actions Ordinaires supplémentaires en faveur des Actionnaires Ordinaires en considération de toute somme versée à la Société en vertu de l'Article 13.

Art. 14. Rachat d'actions. La Société est une société à capital fixe et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne seront pas acceptées par la Société.

La Société peut cependant, après avoir porté l'affaire devant le Comité Consultatif, proposer de racheter les Actions d'un ou plusieurs Actionnaires lorsque le Gérant estime qu'une telle offre de rachat est dans l'intérêt de la Société, ou procéder au remboursement des Engagements décaissés qui n'ont été ni investis ni utilisés pour payer les dépenses.

En outre, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées obligatoirement si un Actionnaire Ordinaire cesse d'être, ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti ou un Investisseur Accrédité.

Offre sera faite de racheter les Actions, qui seront donc rachetées par les Actionnaires acceptant une telle offre, au prix par Action défini à l'entière discrétion du Gérant agissant de bonne foi.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide ainsi, de satisfaire le paiement en nature du prix de rachat en faveur de tout Actionnaire qui donne son accord, en affectant à l'Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs de la Société équivalent à un tel prix de rachat. La nature et le type d'actifs à transférer dans un tel cas seront déterminés de manière juste et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres Actionnaires et Porteurs de Certificats de la Société. Par ailleurs, l'estimation utilisée sera corroborée par un rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société. Les coûts de tels transferts seront pris en charge par le bénéficiaire.

Art. 15. Détermination de la valeur de l'actif net. La valeur de l'actif net ("Valeur de l'Actif Net") de la Société sera déterminée sous la responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité dans la devise de référence de la Société (telle que précisée dans le Prospectus) de manière occasionnelle mais en aucun cas moins d'une fois par trimestre (chaque jour ou moment permettant de définir la Valeur de l'Actif Net sera appelé dans la présente un "Jour d'Évaluation").

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et de son passif.

La valeur des actifs de la Société sera définie comme suit:

e) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue ou payée intégralement, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Actionnaire Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

f) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base du dernier prix disponible, sauf si un tel prix n'est pas représentatif, auquel cas l'évaluation d'un tel actif sera fondée sur sa juste valeur;

g) les titres non cotés ou qui ne sont pas négociés sur un marché régulé seront évalués sur la base de leur juste valeur. La juste valeur, pour les titres non cotés ou qui ne sont pas négociés sur un marché régulé, sera déterminée conformément

aux "Recommandations liées à l'évaluation de capitaux propres et de capitaux à risques" établies par l'EVCA (Association Européenne des Sociétés de Capital à Risque);

h) la valeur de tous autres actifs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de ceux-ci, comprenant les coûts, commissions et dépenses y afférents ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, sur la base de leur juste valeur.

Dans le cas où il est impossible ou inadéquat d'entreprendre une évaluation conforme aux règles ci-dessus en raison de circonstances ou d'événements exceptionnels, l'Actionnaire Gérant Commandité, faisant preuve de prudence et agissant de bonne foi, est en droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin de parvenir à ce qu'il considère comme une juste évaluation dans ces circonstances.

La valeur de l'actif net de l'investissement total de chaque Actionnaire et de chaque Porteur de Certificat dans la Société sera égale à la Valeur de l'Actif Net de la Société multipliée par l'Investissement au Prorata applicable à un tel Actionnaire ou Porteur de Certificat, selon le cas. L'"Investissement au Prorata" de chaque Actionnaire et de chaque Porteur de Certificat sera calculé comme suit:

X

Y

où

"X" désigne, dans le cas d'Actionnaires et de Porteurs de Certificats, la somme de l'Engagement décaissé d'un tel Actionnaire ou Porteur de Certificat;

"Y" désigne la somme totale des Engagements décaissés.

La valeur de l'actif net de l'investissement total de chaque Actionnaire et de chaque Porteur de Certificat dans la Société, un Jour d'Évaluation, sera mise à la disposition des Actionnaires et des Porteurs de Certificats au siège social de la Société dès que raisonnablement possible mais en aucun cas plus tard que 30 jours calendaires suivant le Jour d'Évaluation approprié.

Art. 16. Suspension de la détermination de la valeur de l'actif net. Le Gérant peut provisoirement suspendre le calcul de la Valeur de l'Actif Net de la Société dans des cas exceptionnels où les circonstances l'exigent, et sous réserve que la suspension soit justifiée à l'égard des intérêts des Actionnaires et des Porteurs de Certificats. Le Gérant peut notamment suspendre la détermination de la Valeur de l'Actif Net pendant:

- a) l'existence d'une situation qui constitue une urgence à l'issue de laquelle les cessions ou l'évaluation précise d'une partie substantielle des actifs détenus par la Société seraient irréalisables;
- b) la survenue d'une panne dans les moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur de l'un des investissements, un prix du marché ou un cours de bourse actuels;
- c) toute période au cours de laquelle l'un des principaux marchés ou bourses de valeurs au sein duquel toute partie substantielle de l'investissement de la Société est cotée ou traitée, est fermé, hors vacances ordinaires, ou au cours de laquelle les relations d'affaires sont restreintes ou suspendues; et
- d) toute période au cours de laquelle, en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute circonstance indépendante de la volonté, de la responsabilité et du pouvoir du Gérant, la cession des actifs détenus par la Société n'est pas raisonnablement envisageable sans porter sérieusement préjudice aux intérêts des Actionnaires ou des Porteurs de Certificats ou si le Gérant estime que les prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peuvent pas être calculés correctement.

Une notification de toute suspension sera remise par le Gérant aux Actionnaires ainsi qu'aux Porteurs de Certificats.

Art. 17. Gérant. La Société sera gérée par Danube Management Sàrl (associé gérant commandité), une société constituée selon le droit luxembourgeois.

Dans l'hypothèse d'une incapacité juridique, d'une liquidation ou d'une situation définitive empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire ou un Porteur de Certificat, soit nommé par le commissaire aux comptes indépendant de la Société, pour exécuter des actes urgents ou des formalités administratives, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires et des Porteurs de Certificats, qu'un tel administrateur convoquera dans les quinze (15) jours suivant sa nomination, soit tenue. Lors d'une telle assemblée générale, les Porteurs de Certificats et les Actionnaires procéderont à un vote concernant la nomination d'un Gérant. Une telle décision doit être approuvée par une majorité des Actionnaires représentant au moins cinquante (50) pour cent du capital social de la Société et par une majorité des Porteurs de Certificats représentant au moins cinquante (50) pour cent des Certificats en circulation.

À défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant percevra une rémunération raisonnable en contrepartie des services rendus, tels que définis dans le Prospectus et l'accord approprié conclu entre lui et la Société (les "Frais de Gestion"). Le Gérant peut accepter de renoncer à tout ou partie des Frais de Gestion aux conditions décrites de façon détaillée dans le Prospectus.

Art. 18. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes administratifs et de disposition compris dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne reviennent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires, en vertu de la loi ou des présents Statuts, relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 19. Révocation du gérant. L'Actionnaire Gérant Commandité peut être démis de ses fonctions de Gérant de la Société à tout moment par décision des Actionnaires Ordinaires et des Porteurs de Certificats. Une telle décision doit être approuvée par une majorité d'Actionnaires Ordinaires représentant au moins 2/3 du capital social de la Société et par une majorité des Porteurs de Certificats représentant au moins 2/3 des Certificats en circulation, étant entendu que la décision prise lors de l'assemblée des Actionnaires et des Porteurs de Certificats sera valable sans le vote favorable de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse de la révocation du Gérant pour des motifs autres qu'un acte criminel, le Gérant sera indemnisé à hauteur d'une somme égale au montant des Frais de Gestion impayés au moment de sa révocation. En cas de révocation, l'Actionnaire Gérant Commandité s'assurera également que toutes les Actions de Gestion détenues par lui au moment où il est démis de ses fonctions seront immédiatement transférées à tout gérant remplaçant qui peut être nommé pour la direction de la Société, et il signera tous les instruments, contrats et actes et, de manière générale, fera tout ce qui peut s'avérer nécessaire pour mettre en œuvre un tel transfert.

En cas de révocation ainsi que dans l'hypothèse d'une incapacité juridique ou d'une incapacité à agir de la part de l'Actionnaire Gérant Commandité, une assemblée générale des Actionnaires Ordinaires et des Porteurs de Certificats soumise aux exigences en matière de majorité énoncées à l'Article 17 approuvera la nomination d'un autre Actionnaire Gérant Commandité de la Société, étant entendu qu'une décision prise lors d'une telle assemblée sera valable sans le vote favorable de l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité s'engage, dans l'éventualité où il serait démis de ses fonctions de Gérant de la Société, à faire en sorte que toutes les Actions de Gestion détenues par lui soient immédiatement transférées à tout gérant remplaçant de la Société.

Art. 20. Autorité signataire. Vis-à-vis de tierces parties, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute autre personne à laquelle le Gérant a délégué son autorité.

Un Actionnaire Ordinaire ou un Porteur de Certificat ne pourra pas représenter la Société.

Art. 21. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi.

Les titres, espèces et autres actifs autorisés de la Société seront conservés en dépôt par ou au nom du Dépositaire, lequel devra remplir les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la prise d'effet d'un tel retrait.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra le révoquer que si un nouveau Dépositaire remplaçant a été désigné en vue de succéder au Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire prendront respectivement fin:

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; jusqu'à son remplacement, qui doit se produire dans un délai de deux mois, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires en vue de préserver les intérêts des Actionnaires et des Porteurs de Certificats de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation; ou

c) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 22. Comité consultatif et Conseiller en placement. Le Gérant, dans l'exercice de ses fonctions de direction, peut être assisté d'un comité consultatif (le "Comité Consultatif") et d'un conseiller en placement pour la Société (le "Conseiller en Placement").

a) Le Comité Consultatif

Le Gérant formera un Comité Consultatif dont il nommera les membres.

Le Comité Consultatif conseillera le Gérant sur toutes les questions que le Gérant peut, à son entière discrétion, porter à sa connaissance. Le Comité Consultatif prodiguera de tels conseils et recommandations demandés par le Gérant en rapport avec les investissements, les conflits d'intérêts potentiels et les autres affaires de la Société.

Toutes les décisions finales liées aux investissements sont prises par le Gérant qui peut accepter les recommandations formulées par le Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif sera composé d'un nombre indéfini de membres, soit des personnes physiques soit des personnes morales. Au moins au début, tous les membres du Comité Consultatif seront des représentants d'investisseurs (dont une majorité seront indépendants du Gérant) sélectionnés par le Gérant. Le Gérant peut également nommer un représentant sans droit de vote qui assistera aux réunions du Comité Consultatif pour le compte du Gérant.

Le Gérant aura le droit de révoquer tout membre du Comité Consultatif à tout moment (i) après que l'Engagement de l'Investisseur qu'un tel membre représente, ainsi que de ses affiliés, n'est plus au total d'au moins cinquante pour cent (50 %) des Engagements totaux d'un tel Investisseur au moment de son admission au sein de la SICAR ou tels qu'augmentés à la suite d'une admission en vertu d'une Clôture ultérieure, (ii) après qu'un tel membre cesse d'être un employé de l'Investisseur (ou de l'affilié ou du conseiller d'un tel Investisseur) qu'il ou elle représente initialement, (iii) pour tout motif ayant l'approbation de la majorité des autres membres du Comité Consultatif, ou (iv) pour tout motif déterminé.

Les membres du Comité Consultatif conviendront d'un règlement de procédure qu'ils auront établi au préalable afin de remplir toutes leurs missions telles qu'indiquées dans la présente, et ils ne pourront pas recevoir une rémunération de la Société (autre que le remboursement de leurs coûts raisonnablement décaissés) au titre de leurs activités.

Le Comité Consultatif adoptera des résolutions, notamment la résolution concernant le règlement de procédure, avec le vote favorable de la majorité de ses membres.

Les réunions du Comité Consultatif peuvent être organisées en personne, par téléphone ou par le biais de tout autre moyen de communication grâce auquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer entre elles.

b) Le Conseiller en Placement

Le Gérant nommera un Conseiller en Placement dont le rôle consiste à conseiller la Société concernant les décisions liées aux investissements et aux désinvestissements, l'orientation stratégique, les objectifs des investissements, la politique d'investissement et les opérations de la Société. Le Gérant conclura, au nom de la Société, un accord avec un tel Conseiller en Placement englobant la prestation de ses services et la détermination de sa rémunération. La Société ne sera nullement tenue d'investir dans une société ou un actif identifié par le Conseiller en Placement, pas plus qu'elle ne sera engagée à suivre les conseils donnés par le Conseiller en Placement.

Art. 23. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant, le Conseiller en Placement ou tout membre du Comité Consultatif aient un intérêt quelconque dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise.

Un gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, un membre du Comité Consultatif, ou le Conseiller en Placement, qui officient en tant qu'administrateurs, fondés de pouvoir ou employés d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne seront pas, du fait de leur affiliation avec ladite société ou entreprise, privés du droit de délibérer et voter ni de celui d'agir en ce qui concerne des questions relatives à de tels contrats ou relations d'affaires.

Cependant, un tel conflit sera soumis par le Gérant à l'examen du Comité Consultatif. Lorsque le conflit implique un ou plusieurs membres du Comité Consultatif, de tels membres se tiendront à l'écart des délibérations sur cette question.

Art. 24. Assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus afin de diligenter, exécuter ou entériner des actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que toute décision prise lors de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis de tierces parties soit approuvée par le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles qu'indiquées dans le précédent paragraphe sont réunies en ce qui concerne la Catégorie concernée par une telle modification. Chaque modification des présents Statuts entraînant une modification des droits des Porteurs de Certificats doit, en plus des conditions précédentes concernant une modification des Statuts, être approuvée lors d'une assemblée des Porteurs de Certificats tenue conformément aux dispositions de l'Article 25 ci-dessous.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet l'abandon volontaire du statut de SICAR nécessitera le consentement unanime des Actionnaires et des Porteurs de Certificats ainsi que le consentement préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Toute résolution ayant pour effet de modifier la politique d'investissement, les restrictions en matière d'investissement ou la politique de distribution de la Société telles que décrites dans le Prospectus doit être adoptée par une assemblée des Actionnaires avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social; (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt (80) pour cent des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant et une assemblée des Porteurs de Certificats tenue conformément aux dispositions de l'Article 25.

Toute résolution ayant pour effet de modifier les frais de gestion tels que décrits dans le Prospectus doit être adoptée par: (i) une assemblée des Actionnaires avec une majorité des votes représentant au moins les deux tiers des Engagements totaux des Actionnaires (étant entendu que le consentement du Gérant n'est pas nécessaire pour qu'une telle résolution soit adoptée); et (ii) une assemblée des Porteurs de Certificats tenue conformément à l'Article 25.

Sauf spécification contraire dans les présents Statuts, toute résolution d'une assemblée des Actionnaires autre que celle modifiant les présents Statuts doit être adoptée par une majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée avec le consentement du Gérant.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Gérant, en vertu d'une notification faisant apparaître l'ordre du jour, envoyée par le Gérant par courrier recommandé au moins dix (10) jours avant l'assemblée, à l'adresse de chaque Actionnaire consignée dans le registre des Actions.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième jeudi de juin à 15h00 au siège social ou à un endroit précisé dans l'avis de convocation. Si un tel jour tombe un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir à d'autres endroits et à d'autres moments qui seront spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et estiment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans avis de convocation.

Un Actionnaire peut participer à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire mais qui peut en revanche être un gérant du Gérant.

Art. 25. Assemblée générale des porteurs de certificats. L'assemblée générale des Porteurs de Certificats représentera l'ensemble des Porteurs de Certificats de la Société.

Les assemblées générales des Porteurs de Certificats seront convoquées par le Gérant en vertu d'une notification faisant apparaître l'ordre du jour, envoyée par le Gérant par courrier recommandé au moins dix (10) jours avant l'assemblée, à l'adresse de chaque Porteur de Certificat consignée dans le registre des Porteurs de Certificats tenu à jour par la Société ou son mandataire habilité.

Les Porteurs de Certificats peuvent voter en personne ou par le biais d'une procuration lors de toute assemblée générale des Porteurs de Certificats.

Toute résolution d'une assemblée des Porteurs de Certificats ayant pour effet de modifier les présents Statuts entraînant une modification des droits des Porteurs de Certificats doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent des Certificats en circulation et (ii) l'approbation par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Porteurs de Certificats présents ou représentés à l'assemblée.

Chaque modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une catégorie de Certificats doit être approuvée par une assemblée des Porteurs de Certificats à laquelle les conditions de présence et de majorité telles qu'indiquées dans le précédent paragraphe sont réunies en ce qui concerne la catégorie concernée par une telle modification.

Toute résolution ayant pour effet de modifier la politique d'investissement, les restrictions en matière d'investissement ou la politique de distribution de la Société telles que décrites dans le Prospectus doit être adoptée par une assemblée des Actionnaires tenue conformément à l'Article 24 et une assemblée des Porteurs de Certificats avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent des Certificats en circulation et (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt (80) pour cent des Porteurs de Certificats présents ou représentés à l'assemblée.

Toute résolution ayant pour effet de modifier les frais de gestion tels que décrits dans le Prospectus doit être adoptée par une assemblée des Actionnaires et une assemblée des Porteurs de Certificats avec une majorité des votes représentant au moins les deux tiers des Engagements totaux des Porteurs de Certificats.

Toute résolution ayant pour effet de modifier les conditions générales des Certificats doit être adoptée par une assemblée des Porteurs de Certificats avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent des Certificats en circulation et (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt (80) pour cent des Porteurs de Certificats présents ou représentés à l'assemblée.

Sauf spécification contraire dans les dispositions des lois applicables ou dans les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale de Porteurs de Certificats valablement convoquée seront approuvées par une majorité simple des votes exprimés par les Porteurs de Certificats présents ou représentés.

Un Porteur de Certificat peut participer à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Porteur de Certificat mais qui peut en revanche être un gérant du Gérant.

Art. 26. Vote. Chaque Action donne droit à son titulaire à une voix. Chaque Certificat donne droit à son Porteur à une voix, étant entendu que les Porteurs de Certificats, sauf exigence contraire de la loi ou des conditions générales des Certificats, peuvent exprimer leur vote uniquement sur les questions relatives à la Société qui sont expressément mentionnées dans les Articles 1, 2, 3, 17, 19 et 25.

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 28. Rapport annuel. La Société publiera un rapport annuel. Le rapport annuel, certifié par le réviseur indépendant, sera mis à la disposition des Actionnaires et des Porteurs de Certificats dans une période de six (6) mois suivant la fin de l'exercice social concerné.

Art. 29. Distributions.

1. Le droit aux dividendes ou à la distribution (les "Distributions") eu égard à chaque Catégorie d'Actions ainsi que le paiement de dividendes intérimaires sont déterminés par le Gérant.

Le Gérant décidera, à son entière discrétion, du moment et des sommes de toutes Distributions en rapport avec chaque Catégorie d'Actions. Des Distributions peuvent être effectuées aux Actionnaires afin de distribuer des dividendes, des intérêts créditeurs ou d'autres versements reçus d'une société de placement ou afin de distribuer les produits du désinvestissement d'une société de placement. Les Distributions aux Actionnaires seront effectuées au moyen d'un dividende sur les Actions détenues par lui bien que dans certains cas, tels que la distribution de produits du désinvestissement, les Actions peuvent être rachetées.

La Société sera en droit de retenir de toute Distribution à ses Actionnaires, au prorata dans chaque Catégorie, les sommes nécessaires pour créer, à l'entière discrétion du Gérant, les réserves appropriées pour les dépenses, dettes, obligations et engagements de la Société (qui comprennent notamment les Frais de Gestion).

2. La Société peut investir (dans les limites prévues par la Loi, circulaire d'orientation 06/241 telle que délivrée par la CSSF, et par sa propre politique d'investissement telle qu'énoncée dans les présents Statuts) dans (i) des espèces ou en équivalent en espèces, (ii) du papier commercial dont la note attribuée par Standard & Poor's Ratings Services n'est pas inférieure à "A-1", ou à "P-1" pour Moody's Investors Service, Inc., (iii) des obligations des États-Unis, (iv) des obligations gouvernementales nationales ou municipales, instruments du marché monétaire, ou autres titres de créance à court terme présentant des cotes de crédit équivalentes à celles des titres énumérés dans le point (ii) ci-dessus, (v) des certificats de dépôt émis par, ou d'autres obligations de dépôt des banques commerciales cédés par les États-Unis, l'un de ses états ou le District de Columbia, présentant chacun, à la date d'acquisition par la Société, un capital et un excédent combinés d'au moins 500 millions \$ US, (vi) des accords de rachat au jour le jour passés avec des spécialistes en valeurs du Trésor adossés à des obligations directes des États-Unis, (vii) des comptes ou véhicules d'investissement groupés qui investissent uniquement dans des titres ou des instruments du type décrit dans les points (i) à (vi) ci-dessus, et (viii) d'autres obligations et titres similaires présentant des cotes de crédit équivalentes à celles des titres énumérés dans le point (ii) ci-dessus, arrivant dans chaque cas à échéance un an ou moins après le moment de l'investissement par la Société (les "Investissements à Court Terme"). Tout revenu perçu sur les Investissements à Court Terme comprenant tout gain et net de toutes pertes, réalisé sur tout Investissement à Court Terme (le "Revenu des Investissements à Court Terme") sera réparti entre les Investisseurs (sous réserve de toute disposition relative à la défaillance) de manière équitable proportionnellement à leurs intérêts respectifs dans les actifs produisant un tel Revenu des Investissements à Court Terme (mais ajusté de manière adéquate de telle sorte que chaque Investisseur prend à sa charge la partie des Frais de Gestion imputable à un tel Investisseur), tel que déterminé par le Gérant à sa discrétion raisonnable.

3. La Société (sous réserve de toute disposition relative à la défaillance applicable) allouera initialement les sommes distribuables autres que le Revenu des Investissements à Court Terme entre les Investisseurs, proportionnellement à leur Investissement au Prorata (sous réserve de toute disposition supplétive et ajustées de manière adéquate de telle sorte que chaque Investisseur prend à sa charge la partie des Frais de Gestion imputable à un tel Investisseur).

Le montant total ainsi alloué à un porteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A, sera distribué au(x) porteur(s) d'Actions Ordinaires de Catégorie A.

À la suite des distributions à l'Actionnaire (aux Actionnaires) de catégorie A et sous réserve de dispositions supplétives applicables, les sommes allouées aux Investisseurs détenant des Actions Ordinaires de Catégorie B, des Actions Ordinaires de Catégorie C ou des Certificats seront distribuées à de tels Investisseurs généralement dans l'ordre de priorité suivant, investissement par investissement, sous réserve que, dans le cas d'un Investisseur détenant plusieurs catégories d'Actions Ordinaires ou de Certificats, l'ensemble des déterminations suivantes seront établies séparément eu égard à chaque catégorie.

(a) Premièrement: Cent pour cent (100 %) à chaque Investisseur de ce type jusqu'à ce que chaque Investisseur ait reçu conformément au présent article 29.3.(a) (i) tous les Engagements précédemment financés non remboursés d'un tel Investisseur eu égard aux investissements réalisés, (ii) la part d'un tel Investisseur dans tous les Frais de Gestion dont il a été exonéré, attribuables aux investissements réalisés, (iii) le montant des dépréciations, le cas échéant, eu égard à chaque investissement qui n'est pas un investissement réalisé à une telle date, (iv) tous les Engagements précédemment financés non remboursés d'un tel Investisseur effectués pour financer les Frais de Gestion et autres dépenses payées à la date d'une telle distribution et qui peuvent être affectées à des investissements réalisés ou à des investissements non réalisés qui sont dépréciés à une telle date;

(b) Deuxièmement: Cent pour cent (100 %) à chaque Investisseur de ce type jusqu'à ce que les distributions cumulées à chaque Investisseur de ce type conformément au présent article 29.3.(b) (autres que les sommes distribuées en vertu du point (a) ci-dessus) soient égales à 8 % par an pour les porteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie C/de Certificats de Catégorie B, ou à 15 % par an dans le cas de porteurs de Certificats de Catégorie A, cumulées annuellement, à partir du dernier jour de chaque mois au cours duquel se produit un versement (le "Rendement Préférentiel") sur toutes sommes décrites dans le point (a) ci-dessus.

(c) Troisièmement: Cent pour cent (100 %) à l'Actionnaire Ordinaire détenant les Actions Ordinaires de Catégorie B ouvrant droit à un Carried Interest (le "Carried Interest Shareholder") jusqu'au moment où le Carried Interest Shareholder aura reçu, conformément au présent point (c) et les distributions précédentes visées au présent point (c) et au

point (d) ci-dessous des sommes cumulées eu égard à un tel Investisseur égales à (i) eu égard aux porteurs de Certificats de Catégorie A, 15 % et (ii) eu égard aux porteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie C/de Certificats de Catégorie B, 20 % des sommes cumulées distribuées eu égard à de tels Investisseurs conformément au présent article 29.3 (autres que les sommes distribuées conformément au point (a) ci-dessus) (le "Carried Interest"); et

(d) Quatrièmement: par la suite, (i) 20 % au Carried Interest Shareholder et 80 % à un porteur d'Actions Ordinaires de Catégorie C/de Certificats de Catégorie B ou (ii) 15 % au Carried Interest Shareholder et 85 % à un porteur de Certificats de Catégorie A.

4. Lors de la cessation de la Société, le Carried Interest Shareholder sera tenu de restituer les fonds à la Société eu égard à chaque Actionnaire de Catégorie C /Porteur de Certificat (et de faire en sorte que de tels fonds soient payés à un tel Actionnaire Ordinaire/Porteur de Certificat), équivalents à la Partie Après Impôts (définie ci-dessous) de l'excédent (i) des distributions cumulées reçues par le Carried Interest Shareholder eu égard à un tel Actionnaire Ordinaire/Porteur de Certificat par rapport à (ii) 20 % dans le cas d'Actions Ordinaires de Catégorie C/de Certificats de Catégorie B (ou 15 % dans le cas de Certificats de Catégorie A) de la somme de toutes les distributions à un tel Actionnaire Ordinaire/Porteur de Certificat et au Carried Interest Shareholder conformément à l'article 29.3, moins les Engagements financés totaux d'un tel Actionnaire Ordinaire/Porteur de Certificat (un tel excédent est appelé un " Carried Interest Excédentaire"). Dans le cas d'un Investisseur qui détient plusieurs catégories d'Actions Ordinaires ou de Certificats concernés, le montant précédent sera déterminé séparément eu égard à chaque catégorie. Pour éviter toute confusion, aucune détermination ni aucun paiement de la sorte ne sera effectué eu égard aux Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par l'Entreprise.

"Partie Après Impôts" désigne, eu égard à tout Carried Interest Excédentaire concernant un Actionnaire Ordinaire/Porteur de Certificat et eu égard aux Actions Ordinaires de Catégorie C ou toute catégorie de Certificats, le montant d'un tel Carried Interest Excédentaire tel que réduit du montant de l'impôt sur le revenu auquel le Carried Interest Shareholder ou ses associés ou usufruitiers sont jugés imposables eu égard aux affectations de l'impôt sur le revenu attribuables à un tel Carried Interest Excédentaire (calculé en utilisant un taux nominal de 45 %) sans tenir compte des effets de toute déduction, compensation ou crédit, provenant d'autres sources, qui peuvent être mis à la disposition du Carried Interest Shareholder ou de ses associés ou usufruitiers.

5. Le Carried Interest Shareholder peut à tout moment choisir de différer la réception de tout ou partie d'une distribution en espèces qui lui serait autrement destinée conformément à l'Article 29.3. Tout montant qui n'est pas distribué au Carried Interest Shareholder en raison de la phrase précédente, à l'entière discrétion du Carried Interest Shareholder, sera retenue par la Société au nom du Carried Interest Shareholder, soit prêté au Carried Interest Shareholder conformément à l'article 29.6 ci-dessous, soit distribué aux Actionnaires Ordinaires de Catégorie C ou aux Porteurs de Certificats conformément à l'article 29.3. Si le Carried Interest Shareholder, à son entière discrétion, en décide ainsi, 100 % de toutes les distributions en espèces ultérieures (ou si le Carried Interest Shareholder le décide, à son entière discrétion, uniquement celles effectuées sur les bénéfiques) non allouées aux Actionnaires Ordinaires ou aux Porteurs de Certificats seront distribuées au Carried Interest Shareholder jusqu'à ce que ce dernier ait reçu le même montant total de distributions en espèces qu'il aurait reçu s'il n'avait pas choisi de différer la réception de certaines distributions conformément à la première phrase du présent article 29.5.

6. Dans l'éventualité où le Carried Interest Shareholder recevrait autrement une distribution au titre de la présente conformément à l'article 29.3 ou d'une autre manière supérieure à son assiette fiscale sur ses intérêts dans la Société aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, sauf choix contraire par le Carried Interest Shareholder à son entière discrétion, le montant d'une telle distribution future ne sera pas distribué au Carried Interest Shareholder jusqu'au moment où, le cas échéant, une telle distribution ne dépassera pas l'assiette fiscale du Carried Interest Shareholder sur ses intérêts dans la Société. Toute somme non distribuée au Carried Interest Shareholder conformément à la phrase précédente peut lui être prêtée. Si une somme est prêtée au Carried Interest Shareholder conformément au présent article 29.6, (i) toute somme distribuée par la suite au Carried Interest Shareholder conformément à l'article 29.3 ou autrement sera utilisée pour rembourser la somme principale d'un tel prêt et (ii) les intérêts, le cas échéant, perçus par la Société sur un tel prêt seront distribués au Carried Interest Shareholder.

7. Nonobstant l'article 29.3, le Gérant peut, mais ne sera pas tenu de, faire en sorte que la SICAR procède à des Distributions au Carried Interest Shareholder afin de permettre à un tel Carried Interest Shareholder et ses associés et usufruitiers de payer tout ou partie de leurs obligations fiscales actuelles, le cas échéant, eu égard à leur investissement dans la SICAR (en utilisant un taux nominal de 45 %). Cependant, il n'est pas possible de garantir que les Distributions pendant une période d'imposition donnée seront suffisantes pour couvrir les obligations fiscales de tout Investisseur ou Actionnaire. Les sommes distribuées conformément au présent article 29.7 seront considérées comme des distributions aux fins de l'article 29.3 et réduiront les distributions ultérieures au Carried Interest Shareholder conformément à l'article 29.3. Par ailleurs, les distributions effectuées au Carried Interest Shareholder conformément au présent article 29.7 qui dépassent les sommes que le Carried Interest Shareholder est en droit de percevoir conformément à l'article 29.3 réduiront de manière proportionnelle les distributions effectuées conformément à l'article 29.3 à tous les Porteurs de Certificats.

Art. 30. Dissolution et Liquidation. Sur proposition du Gérant et sauf spécification contraire dans la loi, la Loi et les présents Statuts, la Société peut être dissoute à tout moment avant le terme fixé, par décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera entreprise par un ou plusieurs liquidateurs (soit des personnes physiques soit des personnes morales) nommés par les Actionnaires qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs. De tels liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et doivent présenter toutes les garanties d'honnêteté et de compétences professionnelles.

Les liquidateurs réaliseront les actifs de la Société dans l'intérêt des Actionnaires et des Porteurs de Certificats. La Société veillera à distribuer tous les actifs restants disponibles de la Société et ne sera pas tenue de payer les dépenses actuelles de la Société ni les dépenses futures que le Gérant peut raisonnablement s'attendre à encourir après que tous les Certificats et les Actions auront été rachetés, ce qui comprend notamment les coûts associés à la liquidation, la dissolution ou la cessation de la Société, respectivement, conformément aux règles concernant la priorité des distributions énumérées dans le Prospectus.

Lors d'une liquidation pour cause de faillite de la Société, tous les Certificats sont classés pari passu avec tous les autres Certificats et les Actions Ordinaires de la Société, et occupent une position inférieure à tous les autres créanciers de la Société.

Art. 31. Indemnisation. Le Gérant, le Conseiller en Placement, les membres du Comité Consultatif, tout mandataire chargé des placements, tout administrateur, le Dépositaire, et toute personne assurant une mission de surveillance, affiliés, gérants, directeurs, membres, fondés de pouvoir, employés, délégués, mandataires, actionnaires ou représentants légaux de l'un d'entre eux, (les "Personnes Indemnisées") seront indemnisés uniquement sur la base des actifs de la Société, y compris sur tout Engagement, en cas de perte, dépense, jugement, règlement des frais, charges et dépenses associées (y compris les frais et dépenses de justice), coûts ou dommages subis ou encourus pour être ou avoir été une personne faisant partie des Personnes Indemnisées ou découlant de ou en rapport avec une action ou un manquement de la part d'une telle Personne Indemnisée dans la mesure permise par la loi applicable, à moins qu'un tel acte ou manquement ait été la conséquence d'une faute intentionnelle, d'une négligence grave ou d'un acte criminel d'une telle Personne Indemnisée.

Le Gérant avancera, à son entière discrétion, à toute Personne Indemnisée, sur les recommandations d'un conseiller ayant pour effet qu'une Personne Indemnisée soit probablement trouvée en droit d'être couverte au titre de la présente, les frais de justice raisonnables et les autres coûts et dépenses encourus en rapport avec la défense dans le cadre de toute action en justice ou procédure découlant d'une telle conduite. Dans le cas où une telle avance est effectuée par la Société, elle fera l'objet d'un remboursement pour autant qu'il ait finalement été déterminé au niveau judiciaire que la Personne Indemnisée n'était pas en droit d'être indemnisée.

Une Personne Indemnisée ne sera pas responsable envers un Actionnaire, un Porteur de Certificat ou le Gérant pour tout acte ou manquement au nom de tout Actionnaire, de tout Porteur de Certificat ou du Gérant à moins qu'un tel acte ou manquement ait été la conséquence d'une faute intentionnelle, d'une négligence grave ou d'un acte criminel d'une telle Personne Indemnisée. Chaque Personne Indemnisée peut faire appel à un conseiller et à des comptables concernant les affaires de la Société et doit être entièrement protégée et habilitée pour toute action ou absence d'action, entreprise suivant le conseil ou l'avis d'un tel conseiller ou comptable. Cependant, les dispositions précédentes, ne peuvent pas être interprétées comme dégageant toute Personne Indemnisée d'une responsabilité dans la mesure où (mais seulement dans la mesure où) une telle responsabilité ne peut pas être annulée, modifiée ou limitée en vertu de la loi applicable.

Art. 32. Loi applicable. Toutes les affaires non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la Loi, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées en tant que de besoin.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1) Danube Management Sàrl	1 Action de Gestion
2) Danube Fund LP	1 Actions Ordinaires de Catégorie A
3) Danube Fund Carry Co	1 Actions Ordinaires de Catégorie B
4) Peter Holtzer	5.497 Actions Ordinaires de Catégorie C
TOTAL:	5.500 Actions

Lors de la constitution l'Action de Gestion, l'Action Ordinaire de Catégorie A et l'Action Ordinaire de Catégorie B a été intégralement versée et des actions de catégorie C a été versée jusqu'à 5% de telle sorte que la somme de 2778,50 \$ US (deux mille deux cent soixante-dix-huit dollars américains et cinquante cents) est disponible pour la Société, ce qui a été constaté par le notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de formation de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2011.

Le premier rapport annuel de la Société sera publié en date du 31 décembre 2010.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.500.-

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont décidé que:

- 1) Le siège social se trouvera au 13-15 avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg;
- 2) La Société conclura un contrat de Dépôt avec RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- 3) Le réviseur indépendant de la Société sera BDO Audit, ayant son siège à "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg.

Le mandat du réviseur indépendant expirera à la clôture de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes, qui se tiendra le 31 décembre 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en en-tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. AHERNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54213. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010001210/1703.

(090194572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Multiplan Design & Build II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.484.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of MULTIPLAN DESIGN & BUILD II S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 1 March 2007, published in Memorial C n° 984 of 26 May 2007, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 125.484 (the "Company"), whose by laws were not amended since.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, also residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of five hundred (500) shares of a nominal value of EUR 25 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Third resolution

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.500,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MULTIPLAN DESIGN & BUILD II S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 984, du 26 mai 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.484. (la "Société"), dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg comme scrutateur ("Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

Troisième résolution

L'associé unique a déclaré faire modifier pardevant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ 1.500,-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000521/133.

(090193480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

OPPIDUM Capital Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 140.990.

Par décision du 30 avril 2009 et conformément à l'Article 3 paragraphe 4 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Me Charles OSSOLA de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2009 et a décidé de nommer, avec effet au 30 avril 2009, Me Cécile JAGER demeurant professionnellement au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour OPPIDUM Capital Fund SICAV-SIF

M. Jean-Bastien PASQUINI

Référence de publication: 2010001170/16.

(090194436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 149.993.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CG Group S.A., une société anonyme organisée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mr Christophe Gaul, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Headstart S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Headstart S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1 de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptable au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les provisions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

La Société a également pour objet la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité

publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) divisé en 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Transfert des Parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.3 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, s'il n'y a qu'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou en cas d'un conseil de gérance, par deux (2) gérants agissant de concert ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

7.4. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, auront tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés.

10.1 Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2 Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10.3 En cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date proposée pour que la résolution devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

10.4 Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

10.5 L'assemblée générale aura tous les pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés. Ces pouvoirs comprennent, par exemple et sans limitation: (i) la nomination et la révocation des gérants, (ii) toutes distributions, par la Société, de dividendes ou autre, (iii) toute fusion, scission ou liquidation, (iv) toute augmentation ou réduction de capital, (v) toute autre décision entraînant une modification des présents statuts.

10.6 Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés sur une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante, CG Group S.A., a souscrit et intégralement libéré les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune pour un montant total de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant la Société du fait de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.300.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Christophe Gaul, né à Messancy (Belgique) le 3 avril 1977, demeurant à 64, rue des Sept Fontaines, B- 6792 Battincourt (Belgique).

2. Le siège social de la Société est établi au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. GAUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52931. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010001326/200.

(090194943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Deltex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 99.554.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001822/10.

(090194862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pixcell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.279.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001820/10.

(090194856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Audiopool S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 2, Wieweschgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 137.836.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001819/10.

(090194866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Euro-Toiture, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 53.888.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001821/10.

(090194859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis France XXV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010001769/14.

(090194680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Standard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 15.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010001807/10.

(090195000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Standard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 15.235.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010001806/10.

(090195006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Chamaeleon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 124.525.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001824/10.

(090194865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Deltex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.
R.C.S. Luxembourg B 99.554.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001823/10.

(090194864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis France L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010001771/14.

(090194685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Wega Capital Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001805/9.

(090195090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Wild Oat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 113.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001804/9.

(090195091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

TECH.SE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001802/9.

(090195089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Skyline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001801/9.

(090195086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

CV 5 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 98.894.

Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le siège social de la société CV 5 INVEST S.A., établi en mon Etude à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

POUR COPIE CONFORME
Me KRONSHAGEN

Référence de publication: 2010000980/12.

(090194250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Costanza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 60.995.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COSTANZA S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean BERTELS,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre de l'an 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 8 du 6 janvier 1998

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.995

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société Costanza S.A. en liquidation.
- 2.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour .
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 4.- Nomination du commissaire-vérificateur.
- 5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société COSTANZA S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme LUXINTERIMMO SA ayant son siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean BERTELS, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Marga MENGATO, employée, demeurant à L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudoin, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.10 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50009. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010001203/60.

(090195020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.779.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010001760/14.

(090194662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

TEREOS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.415.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001752/10.

(090194831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.131.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001751/10.

(090194828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

PHB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.080.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001784/10.

(090195353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.296.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001785/10.

(090195371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Peonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 92.060.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEONIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001780/11.

(090195330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Partimmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 81.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001779/9.

(090195082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Roermond Holding (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.770.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001787/10.

(090195370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis France LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010001772/14.

(090194688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001791/10.

(090195354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Red Bricks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001790/9.

(090195083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Shobai AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 44.062.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001793/10.

(090195355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sebalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001794/9.

(090195269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.826.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010001825/13.

(090194745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Icetek Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.459.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2009.

Pour Icetek Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001817/13.

(090194928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Hendrik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.236.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Décembre 2009.

Pour Hendrik Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001814/13.

(090194921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Toit Pour Toi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 2, rue du Neuf Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 69.446.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001803/10.

(090194530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sopininvest and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 49.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001798/9.

(090195270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sidled Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 139.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001796/9.

(090195085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Straumen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.319.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2009.

Pour Straumen Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001811/13.

(090194975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

WARP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.794.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Décembre 2009.
Pour Warp Holding SA
Banque Havilland S.A.
Signature

Référence de publication: 2010001808/13.

(090194981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

T.G.A. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001797/9.

(090195088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.836.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001788/9.

(090195076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Ontec Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 125.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001777/9.

(090195268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.528.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Power International Holdings, a private unlimited company incorporated in England and Wales, having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London, EC4V 4DP, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number 02767875 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.528 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 15 February 2006 by Luxembourg Notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938 dated 12 May 2006 (page 44996), the Company's articles of association (the "Articles") were amended for the last time by a deed drawn up on 23 September 2009 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2111 dated 27 October 2009 (page 101282).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 10 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 87,550.- (eighty-seven thousand five hundred and fifty Euros) to EUR 87,575.- (eighty-seven thousand five hundred and seventy-five Euros) by creating and issuing 1 (one) new share having the same rights as the existing ones and having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros), issued with a share premium of a total amount of EUR 184,975.- (one hundred eighty-four thousand nine hundred and seventy-five Euros), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to the ownership of the 1 (one) new share of EUR 25.- (twenty-five Euros), issued with a share premium of a total amount of EUR 184,975.- (one hundred eighty-four thousand nine hundred and seventy-five Euros) for a total amount of EUR 185,000.- (one hundred eighty-five thousand Euros), which subscription is effected by way of an offer of shares by the Company in the form of a rights issue of one new share of EUR 25.- (twenty-five Euros) (the "New Share") i.e., issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings in the share capital of the Company, that is, on the basis of 1 (one) New Share for every 3,502 (three thousand, five hundred and two) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each registered in the name of the shareholders of the Company shown in the register of shareholders, and to fully pay it up along with the share premium by contribution in cash, so that the amount of EUR 185,000.- (one hundred eighty-five thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate out of the share premium an amount of EUR 2.- (two Euros) to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at eighty-seven thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 87,575.-) represented by 3,503 (three thousand, five hundred and three) corporate units (shares) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

National Power International Holdings, une société à responsabilité illimitée constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social au, 85 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4DP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House du Royaume-Uni sous le numéro 02767875 (l'"Associé Unique"), représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.114.528 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte dressé le 15 février 2006 par le notaire Maître Léon Thomas connu comme Tom Metzler, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mai 2006 (page 44996), dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé le 23 septembre 2009 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2111 en date du 27 octobre 2009 (page 101282),

Adopte ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 87.550,- EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante Euros) à 87.575,- EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), émise avec une prime d'émission d'un montant total de 184.975,- EUR (cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros), entièrement libérées moyennant un apport en numéraire.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à la propriété de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), émise avec une prime d'émission d'un montant total de 184.975,- EUR (cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros) pour un montant total de 185.000,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille Euros), ladite souscription étant effectuée par voie d'une offre de parts sociales faite par la Société dans la forme d'une émission préférentielle de 1 (une) nouvelle part sociale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) (la "Nouvelle Part Sociale"), c'est à dire émise en rapport avec et proportionnellement à l'actionnariat existant dans le capital social de la Société, ce qui correspond à une Nouvelle Part Sociale pour toutes les 3.502 (trois mille cinq cent deux) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune enregistrées au nom des associés de la Société comme le montre le registre des associés, et de les libérer intégralement avec la prime d'émission par apport en numéraire, de sorte que le montant de 185.000,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer du montant de la prime d'émission un montant de 2,- EUR (deux Euros) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 87.575,- EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze Euros) représenté par 3.503 (trois mille cinq cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001522/124.

(090194852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.